

PROJET DE TRAITE DE FUSION PAR ABSORPTION

**de la Société MAISON RAYMOND
(société absorbée)
par la Société TERRE & MER
PRODUCTION
(société absorbante)**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société **TERRE & MER PRODUCTION**, société par actions simplifiée au capital de 264.000 Euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale n°30 La Peyrade – 34110 FRONTIGNAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 342 790 771, représentée par son Président, Monsieur Serge DURAND, spécialement habilité à l'effet des présentes,

*ci-après dénommée la « société TERRE & MER PRODUCTION »,
ou « société absorbante »*

D'UNE PART,

ET :

La société **MAISON RAYMOND**, société par actions simplifiée au capital de 420.000 Euros dont le siège social est situé Z. I. de GREZAN 199 Impasse de Miraman-30000 NIMES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 650 200 868, représentée par son Président, Monsieur Serge DURAND, spécialement habilité à l'effet des présentes,

*ci-après dénommée « la société MAISON RAYMOND »,
ou « société absorbée »*

D'AUTRE PART,

La société absorbée et la société absorbante sont collectivement ci-après dénommées les « sociétés » ou « les parties ».

Il a été convenu comme suit des modalités et conditions de la fusion par absorption de la société MAISON RAYMOND par la société TERRE & MER PRODUCTION.



ARTICLE 1 – PRESENTATION DES PARTIES

• La société TERRE & MER PRODUCTION :

La société TERRE & MER PRODUCTION est une société par actions simplifiée au capital de 264.000 Euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale n°30 La Peyrade – 34110 FRONTIGNAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 342 790 771. Monsieur Serge DURAND est le Président de la société TERRE & MER PRODUCTION.

La société TERRE & MER PRODUCTION a été constituée sous la forme d'une société anonyme aux termes de statuts déposés le 30 octobre 1987 au Greffe du Tribunal de commerce de MONTPELLIER et ce pour une durée expirant le 29 octobre 2086, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La société TERRE & MER PRODUCTION a été transformée en société par actions simplifiée par décisions de son actionnaire unique en date du 25 juin 2010.

Elle n'exploite aucun établissement secondaire.

Le capital social de la société s'élève actuellement à la somme de 264.000 Euros. Il est divisé en 9.900 actions ordinaires, entièrement souscrites et libérées toutes de même catégorie, intégralement détenues par la société OLIVES & CO, société par actions simplifiée au capital de 578.820 Euros dont le siège social est situé ZA du Bois Gueslin – Allée Voie Croix – 28630 MIGNIERES, inscrite au registre du commerce et des sociétés de CHARTRES sous le numéro 498 376 474, dont le Président est Monsieur Serge DURAND.

La société ne fait pas appel public à l'épargne et n'est pas admise aux négociations sur un marché réglementé.

A la date des présentes, la société absorbante n'a pas émis de valeurs mobilières donnant ou non accès au capital, ni octroyé d'options d'achat ou de souscription d'actions autre que les actions composant son capital social.

Elle clôture son exercice le 31 décembre de chaque année.

Elle a pour objet en France et à l'étranger :

l'exploitation de tous établissements de fabrication, préparation, achat et vente de denrées alimentaires, conserves comestibles, produits d'épicerie, boissons de toutes natures, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

L'extrait Kbis de la société TERRE & MER PRODUCTION figure en annexe 1.

- **La société MAISON RAYMOND :**

La société MAISON RAYMOND est une société par actions simplifiée au capital de 201.600 Euros dont le siège social est situé Z.I. de Grezan – Route de Beaucaire – 30000 NIMES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 650 200 868.

Monsieur Serge DURAND est le Président de la société MAISON RAYMOND.

La société MAISON RAYMOND a été constituée aux termes de statuts déposés au Greffe du Tribunal de commerce le 20 septembre 1965 et ce, pour une durée de 99 années.

La société a été constituée sous la forme d'une société anonyme et transformée en société par actions simplifiée aux termes de décisions de son actionnaire unique en date du 25 juin 2010.

La société MAISON RAYMOND n'exploite pas d'établissement secondaire.

Le capital social de la société MAISON RAYMOND s'élève au jour des présentes à la somme de 420.000 Euros, divisé en 15.000 actions de 28 Euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Le capital social est intégralement détenu par la société OLIVES & CO, société par actions simplifiée au capital de 578.820 Euros dont le siège social est situé ZA du Bois Gueslin – Allée Voie Croix – 28630 MIGNIERES, inscrite au registre du commerce et des sociétés de CHARTRES sous le numéro 498 376 474, dont le Président est Monsieur Serge DURAND.

La société a pour objet directement ou indirectement tant en France qu'à l'étranger :

- l'exploitation de tous établissements de fabrication, préparation, achat et vente de denrées alimentaires, conserves comestibles, produits d'épicerie, boissons de toutes natures, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

La société MAISON RAYMOND clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

L'extrait Kbis de la société figure en annexe 2.

ARTICLE 2 – LIENS ENTRE LES PARTIES

La société OLIVES & CO (RCS de CHARTRES n° 498 376 474) détient 100% du capital de chacune des Parties de sorte que les sociétés TERRE & MER PRODUCTION et MAISON RAYMOND sont des sociétés « sœurs ».

Il n'existe toutefois aucun lien en capital entre les deux sociétés, les sociétés TERRE & MER PRODUCTION et MAISON RAYMOND ne détenant aucune action de l'autre.

Monsieur Serge DURAND est à la fois le Président de la société absorbante et le Président de la société absorbée.

ARTICLE 3 – MOTIFS ET BUT DE L'OPERATION DE FUSION

L'opération envisagée consiste en la fusion-absorption de la société MAISON RAYMOND par la société TERRE & MER PRODUCTION selon les conditions et modalités stipulées ci-après.

La fusion envisagée sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux dispositions générales de la fusion et de la scission, selon les dispositions prévues aux articles R. 236-1 et suivants du Code de commerce fixant les conditions et modalités de la fusion par voie d'absorption et dans les conditions prévues aux articles L. 236-8 et suivants du Code de commerce relatifs aux dispositions spécifiques particulières aux sociétés anonymes applicables aux sociétés par actions simplifiées par renvoi de l'article L. 227-1 du Code de commerce.

En conséquence et sous réserve des conditions suspensives prévues aux présentes :

- le patrimoine de la société absorbée sera dévolu à la société absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la société absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette société à cette date ;
- la société absorbante deviendra débitrice des créanciers de la société absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

Les sociétés TERRE & MER PRODUCTION et MAISON RAYMOND sont toutes deux des sociétés « sœurs », filiales de leur Associé Unique OLIVES & CO.

Cette opération de rapprochement entre ces deux sociétés a été envisagée conformément à la stratégie commerciale établie par leur dirigeant afin de conduire à une meilleure efficacité économique.

Cette opération s'inscrit par ailleurs dans une démarche de rationalisation du Groupe OLIVES & CO et de regroupement de certaines activités au sein d'une structure unique bénéficiant d'une position plus forte

sur le marché, permettant de réorganiser géographiquement certaines des activités du Groupe, et ce, dans un souci de simplification de son organigramme juridique.

ARTICLE 4 – DATE D’EFFET DE LA FUSION. EFFET RETROACTIF.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, ci-après la « Date d'effet ».

Cette rétroactivité produira ses effets tant sur le plan comptable, que fiscal.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de Commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter de la date d'effet et jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion (ci-après, la « Date de réalisation »), seront considérées de plein droit comme étant accomplies pour le compte de la société absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions des articles L. 236-1 et suivants du Code de Commerce, la société absorbée transmettra à la société absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

D'un point de vue juridique, la fusion sera définitivement réalisée à la Date de réalisation définitive de la fusion, correspondant à la date de la dernière délibération des sociétés participant à l'opération ayant approuvé l'opération.

ARTICLE 5 – COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION

Les termes et conditions de la présente fusion ont été établis par les sociétés absorbante et absorbée sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2018, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 de la société absorbée ont été approuvés par l'Associée unique et ce, le 7 mai 2019.

Les comptes de la société absorbée figurent en annexe 3.

Le procès-verbal des décisions de l'Associée unique ayant approuvé ces comptes figure en annexe 4.

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 de la société absorbante, ont été approuvés par son Associée unique et ce, le 7 mai 2019.

Les comptes de la société absorbante figurent en annexe 5.

Le procès-verbal des décisions de l'Associée unique ayant approuvé ces comptes figure en annexe 6.

Les derniers comptes sociaux annuels de la société absorbante et de la société absorbée étant clos depuis plus de six mois, la société absorbante et la société absorbée ont, conformément aux dispositions de l'article R. 236-3 du Code de commerce, chacune établi une **situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2019**, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, étant précisé, s'agissant de la société absorbée, que les méthodes retenues pour

l'établissement de sa **situation comptable intermédiaire au 30 septembre 2019** sont celles qui ont été appliquées par la société absorbante pour ses comptes annuels au 31 décembre 2018.

Ces situations comptables intermédiaires ont fait l'objet d'une revue limitée de la part des commissaires aux comptes des sociétés intéressées.

ARTICLE 6 – METHODES D'EVALUATION

Par application des dispositions de l'article 743-1 du Plan Comptable Général issu du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, la présente fusion étant réalisée entre sociétés sous contrôle commun puisque la société absorbante et la société absorbée sont intégralement détenues par la société OLIVES & CO, les apports sont effectués sur la base de la valeur nette comptable.

Compte tenu de la rétroactivité comptable et fiscale de la fusion au 1^{er} janvier 2019, les éléments d'actif et de passif seront donc apportés, par la société MAISON RAYMOND à la société TERRE & MER PRODUCTION, pour la valeur dans les comptes de la société absorbée **au 31 décembre 2018**.

Cette opération de fusion engendrant une émission d'actions de la société TERRE & MER PRODUCTION, il sera procédé au calcul de la parité d'échange entre les titres de la société absorbante et les titres de la société absorbée.

7.1 – Actifs dont la transmission est prévue

L'apport fusion de MAISON RAYMOND à TERRE & MER PRODUCTION comprend l'ensemble des éléments d'actifs de MAISON RAYMOND, à savoir, conformément à son bilan **au 31 décembre 2018** :

	Brut	Amortissement ou dépréciation	Net
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	29.745 €	25.970 €	3.776 €
Immobilisations corporelles	2.435.368 €	1.969.247 €	466.122 €
Immobilisations financières	7.044 €	-	7.044 €
Actif circulant			
Matières premières, approvisionnements	282.051 €	-	282.051 €
Produits intermédiaires et finis	81.527 €	-	81.527 €
Marchandises	1.539 €	-	1.539 €
Clients et comptes rattachés	319.625 €	3.450 €	316.175 €
Autres créances	73.528 €	-	73.528 €
Valeurs mobilières de placement	100.000 €	-	100.000 €
Disponibilités	70.767 €	-	70.767 €
Charges constatées d'avance	13.974 €	-	13.974 €
TOTAL ACTIF	3.415.168 €	1.998.666 €	1.416.502 €

Le montant total des éléments d'actif de la société absorbée, dont la transmission à la société absorbante est envisagée, ressort à 1.416.502 Euros.

7.2 – Passif dont la transmission est prévue

L'apport fusion de MAISON RAYMOND à TERRE & MER PRODUCTION comprend la prise en charge par la société TERRE & MER PRODUCTION du passif supporté par la société absorbée, lequel se présentait au 31 décembre 2018 comme suit :

	Net
Dettes	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	333.362 €
Emprunts et dettes financières divers	592.374 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333.902 €
Dettes fiscales et sociales	121.093 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21.600 €
Autres dettes	23.852 €
TOTAL PASSIF	1.426.183 €

Il est alors précisé que suivant décisions de l'Associé unique en date du 15 novembre 2019, il a été procédé à une augmentation du capital social de la société MAISON RAYMOND d'un montant de 218.400 Euros par incorporation d'une partie du compte courant que la société OLIVES & CO, son associé unique, détient dans ses comptes.

Les formalités d'enregistrement et de modification auprès du Greffe du Tribunal de commerce de NIMES sont en cours de réalisation, raison pour laquelle l'extrait KBis de la Société qui figure en annexe au présent traité ne fait pas encore état de cette augmentation de capital.

Le passif apporté se présente donc désormais comme suit :

	Net
Dettes	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	333.362 €
Emprunts et dettes financières divers	373.974 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333.902 €
Dettes fiscales et sociales	121.093 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21.600 €
Autres dettes	23.852 €
TOTAL PASSIF	1.207.783 €

Le montant total des éléments de passif de la société absorbée, dont la transmission à la société absorbante est envisagée, ressort à **1.207.783 Euros après augmentation de capital.**

Tout passif qui apparaîtrait chez la société absorbée entre la date d'effet et la date de réalisation de la fusion, ainsi que, plus généralement, tout passif non connu ou non prévisible à ce jour, qui viendrait à apparaître ultérieurement, sera pris en charge par la société absorbante.

Monsieur Serge DURAND, agissant es qualité, certifie que le montant du passif indiqué ci-dessus tel qu'il ressort des écritures comptables, est exact et sincère et qu'il n'existe aucun passif entre la date d'effet et la date de réalisation de la fusion qui ne relèverait pas de l'activité normale et courante de la société absorbée. Il certifie notamment que la société est en règle à l'égard des Organismes de Sécurité Sociale, Allocations Familiales, de Prévoyance et de Retraite et qu'elle satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

7.3 – Engagements hors bilan

Il est précisé qu'en dehors des éléments de passif susvisés, la société absorbante prendra à sa charge tous les engagements contractés par la société absorbée constituant des engagements hors bilan et plus généralement assumera toutes les charges ou obligations de la société absorbée.

7.4 – Montant de l'actif net à transmettre.

L'actif net apporté par la société absorbée à la société absorbante ressort à **208.719 Euros.**

En sus du passif à prendre en charge, la société absorbante assumera tous les engagements contractés par la société absorbée. En contrepartie, la société absorbante sera subrogée dans tous les droits et actions qui pourraient bénéficier à la société absorbée résultant des engagements reçus existants au jour de la réalisation de la fusion.

En raison de la transmission à la société absorbante de l'intégralité du patrimoine de la société absorbée dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion, tous les autres biens ainsi que les droits ou obligations de la société absorbée de quelque nature que ce soit seront transférées à la société absorbante nonobstant le fait qu'ils aient été omis du présent traité de fusion ou non comptabilisés dans les comptes sociaux de la société absorbée **au 31 décembre 2018.**

ARTICLE 8 – REMUNERATION DE LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE

8.1 – Détermination du rapport d'échange

Sur la base des méthodes d'évaluation retenues, l'évaluation de la valeur de l'action de chacune des sociétés est la suivante :

- TERRE & MER PRODUCTION : 1.097.991 Euros/9.900 actions, soit une valeur de l'action TERRE & MER PRODUCTION d'un montant de 110,908 Euros ;
- MAISON RAYMOND : 208.719 Euros/15.000 actions = soit une valeur de l'action MAISON RAYMOND d'un montant de 13,9146 Euros.

La comparaison des valeurs ainsi déterminées de ces deux sociétés et de leurs titres fait ressortir que la valeur de TERRE & MER PRODUCTION représente 7,97 fois la valeur de MAISON RAYMOND.

En conséquence, pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des actions est fixé à 1 action TERRE & MER PRODUCTION pour 8 actions MAISON RAYMOND.

8.2 – Augmentation de capital de la société absorbante

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que l'Associé unique de la société absorbée recevra en échange des 15.000 actions MAISON RAYMOND qu'il détenait, 1.875 actions de la société TERRE & MER PRODUCTION.

En conséquence, TERRE & MER PRODUCTION procédera à une augmentation de son capital social d'un montant de 50.000 Euros pour le porter de 264.000 Euros à 314.000 Euros, par création de 1.875 actions nouvelles qui seront directement intégralement attribuées à l'associé unique de la société MAISON RAYMOND, la société OLIVES & CO.

Les 1.875 actions nouvelles émises par TERRE & MER PRODUCTION porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée. Elles seront dès leur création intégralement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la société.

Le capital social de la société TERRE & MER PRODUCTION s'élèverait alors à la somme de 314.000 Euros, composé de 11.775 actions d'une même catégorie intégralement attribuées à son associé unique, la société OLIVES & CO.

8.3 – Prime de fusion

La différence entre le montant de l'actif net transféré par la société absorbée – soit 208.719 Euros – et le montant nominal de l'augmentation de capital de la société absorbante – soit 50.000 Euros – constitue une prime de fusion d'un montant de 158.719 Euros qui sera inscrite au passif du bilan de la société absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les associés de la société absorbante.

Il est précisé qu'il sera proposé à l'associé unique de la société absorbante appelée à statuer sur la fusion, d'autoriser le Président de la société absorbante, avec faculté de subdélégation, à :

- imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la fusion, ainsi que toutes sommes nécessaires à la reprise des engagements de la société absorbée par la société absorbante ;
- prélever sur la prime de fusion la somme nécessaire pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après réalisation de la fusion ;
- prélever sur la prime de fusion tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés.

ARTICLE 9 – DECLARATIONS CONCERNANT MAISON RAYMOND ET SON APPORT

Monsieur Serge DURAND, au nom de la société absorbée, déclare que :

9.1 – en ce qui concerne MAISON RAYMOND

- la société absorbée est propriétaire de son fonds de commerce et qu'elle entend transmettre à la société absorbante l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception, ni réserve. En conséquence, ladite société prend l'engagement formel, au cas où se

révèleraient ultérieurement des éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de la transmission par acte complémentaire, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale du patrimoine transmis,

- les biens de la société absorbée ne sont grevés d'aucune inscription quelconque et, en particulier, d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de créancier nanti,
- la société absorbée n'a jamais été en état de liquidation de biens, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de redressement judiciaire ou de cessation de paiement, de même qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un règlement amiable,
- la société absorbée n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ou pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens,
- la société absorbée a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire. Les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la société absorbée seront remis à la société absorbante.

9.2 – en ce qui concerne l'apport fusion

- l'apport comprend des terrains et constructions selon le détail ci-après au 31 décembre 2018 :

Terrains		19 260	1,36
21100000	TERRAINS	19 260	1,36
Constructions		161 987	11,44
21300000	CONSTRUCTIONS	85 000	6,00
21350000	AGENCT AMENT INSTAL.CONSTRUCT°	332 905	25,50
21400000	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	304 367	21,49
28130000	AMORT.CONSTRUCTIONS	(76 373)	-5,39
28135000	AMORT AGENCT.AMENAGT.INST CONS	(179 546)	-12,68
28140000	AMORT EXTENSION USINE	(304 367)	-21,49

- aucune opération de crédit-bail en matière mobilière ou immobilière n'est transférée par la société absorbée à la société absorbante,
- des titres de participation sont transmis, valorisés à l'actif du bilan à hauteur de 3.082 Euros, au 31 décembre 2018,
- consécutivement à l'augmentation de capital intervenue le 15 novembre 2019 et souscrite par l'Associée unique de la société MAISON RAYMOND – la société OLIVES & CO – le capital social de la société MAISON RAYMOND est passé de la somme de 201.600 Euros à la somme de 420.000Euros, l'Associé unique ayant souscrit à ladite augmentation de capital par compensation partielle avec le compte courant qu'elle détient dans les comptes de la société MAISON RAYMOND ;

- aucune opération importante, autre que celles déclarées dans le cadre du présent Traité de fusion, n'a été et ne sera réalisée par la société absorbée entre la date d'effet et la date de réalisation de la fusion, et que la société absorbée s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, et à l'exception d'obtenir l'agrément préalable de la société absorbante, d'accomplir tout acte de disposition de quelque nature que ce soit relatif aux biens apportés et de signer tout accord, traité ou engagement quelconque les concernant sortant du cadre de la gestion courante et, en particulier, de contracter aucun emprunt, sous quelque forme que ce soit,
- la fusion étant faite à charge, notamment pour la société absorbante, et ainsi qu'il sera dit ci-après, de reprendre le passif de la société absorbée, la société absorbée renonce au privilège du vendeur et à l'action résolutoire pouvant appartenir à la société absorbée du fait de la fusion ; en conséquence, dispense expresse est faite de l'inscription du privilège de vendeur des immeubles,
- la société absorbée compte 18 salariés dont les contrats de travail seront transférés au titre de la fusion.
- les éléments transmis sont de libre disposition entre les mains de la société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités requises pour la régularité de leur mutation,
- lesdits éléments transmis sont libres de toute inscription de privilège, sûreté, gage ou nantissement.

ARTICLE 10 – DECLARATION SUR LES CONTRATS

Monsieur Serge DURAND en sa qualité de Président de la société TERRE & MER PRODUCTION, société absorbante, engage expressément la société absorbante à se substituer à la société absorbée dans tous les droits et obligations de cette dernière découlant de l'ensemble des contrats auxquels cette dernière est partie.

Au cas où la transmission de certains contrats serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la société absorbée a sollicité ou sollicitera, en temps utile, les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la société absorbante.

ARTICLE 11 – PROPRIETE ET JOUISSANCE DU PATRIMOINE TRANSMIS

Conformément aux dispositions des articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce, la société absorbée transmettra à la société absorbante l'universalité de son patrimoine dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

TERRE & MER PRODUCTION aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la société absorbée en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de la société absorbée, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion et ce dans l'état où il se trouvera alors, tout gain ou perte par rapport au patrimoine décrit aux présentes faisant son bénéfice ou sa perte sans recours envers quiconque.

Le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation, toutes les opérations actives et passives, dont les biens transmis auront pu faire l'objet entre la date d'effet

et la date de réalisation définitive, seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la société absorbante.

L'ensemble du passif de la société absorbée à la date de réalisation définitive de la fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution de la société absorbée, seront transmis à la société absorbante.

Il est précisé :

- que la société absorbante assumera l'intégralité des dettes et charges de la société absorbée, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure à la date d'effet et qui auraient été omises dans sa comptabilité, et,
- que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la société absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la société absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part, ni d'autre,
- que la société absorbante se substituera de plein droit à la société absorbée dans tous ses droits et obligations, la société absorbante ayant à cette égard la charge de toutes les déclarations incombant ou régularisation de déclarations incombant à la société absorbée vis-à-vis de toute Administration, tout organisme public ou privé, et plus généralement tout tiers en relation à quelque titre que ce soit avec la société absorbée.

ARTICLE 12 – CHARGES ET CONDITIONS GENERALES DE LA FUSION

12.1 – Engagements réciproques

TERRE & MER PRODUCTION et MAISON RAYMOND conviennent expressément que pendant toute la durée de la réalisation de la fusion, les deux sociétés se concerteront sur leur politique générale et, qu'en particulier, aucune d'elles ne prendra sans l'accord de l'autre, d'engagements susceptibles de modifier de manière significative la consistance de son actif ou l'importance de son passif, en dehors de ceux résultant des opérations de gestion courante.

12.2 – S'agissant de MAISON RAYMOND

La société absorbée s'oblige, jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité de manière raisonnable et à ne rien faire ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

Jusqu'à cette date, la société absorbée continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux. Néanmoins, la société absorbée ne prendra aucun engagement important, ou en dehors du cours normal de ses affaires, sans l'accord préalable de la société absorbante. A cet égard le Président de la société absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 31 décembre 2018, date à laquelle sont arrêtées les bases de la fusion, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

Le présent apport est fait sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, notamment en ce qui concerne la garantie d'éviction.

La société absorbée s'oblige à fournir à la société absorbante tous renseignements dont celle-ci pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tout concours utile pour lui assurer vis-à-vis

de quiconque la transmission des biens et droits compris dans l'apport et l'entier effet de la présente convention.

La société absorbée devra notamment à première réquisition de la société absorbante, faire établir tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

La société absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la société absorbante à la date de réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature d'y rapportant.

La société absorbée s'oblige à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions des prêts et avances consentis à la société absorbée et plus généralement du passif pris en charge.

12.3 – S'agissant de TERRE & MER PRODUCTION

La société absorbante prendra les biens et droits transmis dans leur consistance et leur état lors de la réalisation de la fusion sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit. Elle sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de la société absorbée.

La société absorbante bénéficiera de toute subvention, prime, aide, etc, qui ont pu ou pourront être allouées à la société absorbée.

La société absorbante sera d'une manière générale débitrice des créanciers de la société absorbée aux lieux et place de celle-ci sans qu'il en résulte une novation à l'égard des créanciers.

La société absorbante accomplira le cas échéant, toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits composant le patrimoine de la société absorbée et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

La société absorbante fera son affaire des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous les créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

La société absorbante fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

La société absorbante supportera en particulier tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes etc, ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation. Elle fera également son affaire personnelle aux lieux et place de la société absorbée, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tout accord, traité, contrat ou engagement qui auront pu être souscrits par la société absorbée. Elle reprendra notamment, le cas échéant, les engagements souscrits par la société absorbée vis-à-vis de l'Administration en matière de taxes, d'impôts directs, de droits d'enregistrement et de taxes sur le chiffre d'affaires.

La société absorbante sera subrogée dans le bénéfice et la charge de tous contrats, marchés et engagements qui pourront exister au jour de la réalisation définitive de la fusion, comme de tous accords commerciaux ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations administratives et autres pouvant profiter à la société absorbée.

La société absorbante aura, après la réalisation définitive de la fusion, tous pouvoirs pour, aux lieux et place de la société absorbée, relativement aux droits et biens apportés ou aux passifs pris en charge, intenter ou suivre toutes actions judiciaires, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces décisions.

ARTICLE 13 – CONTRATS DE TRAVAIL

La société absorbée emploie, à la date des présentes 18 salariés.

ARTICLE 14 – REGIME FISCAL

14.1 – Déclarations générales

La présente fusion prendra effet dans les conditions prévues à l'article 4 du présent traité de fusion. De ce fait, le résultat réalisé depuis le 1^{er} janvier 2019 par la société absorbée sera repris dans le résultat imposable de la société absorbante.

La société absorbée et la société absorbante s'engagent à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Il est rappelé que la société absorbante et la société absorbée sont toutes deux soumises à l'impôt sur les sociétés en vertu des dispositions de l'article 206 du Code Général des Impôts et qu'elles font partie du même groupe d'intégration fiscale.

14.2 – Droits d'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, Monsieur Serge DURAND, agissant tant au nom et pour le compte de la société absorbante, en sa qualité de Président de la société TERRE & MER PRODUCTION, qu'au nom et pour le compte de la société absorbée, en sa qualité de Président de la société MAISON RAYMOND, déclare que les Parties étant des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, la fusion sera placée sous le régime fiscal spécial défini à l'article 816 du Code Général des Impôts de sorte que les actes constatant cette opération de fusion ainsi que la prise en charge du passif dont sont grevés les apports mentionnés au présent traité, seront enregistrés gratuitement.

14.3 – Impôts directs

Ainsi qu'il est convenu au présent traité, la fusion prendra effet, sur le plan fiscal, au 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, le résultat bénéficiaire ou déficitaire de la société absorbée depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion sera englobé dans le résultat de la société absorbante et la société absorbante prend l'engagement de souscrire sa déclaration de résultats, tant à raison de ses propres activités, que de celles qui lui sont transmises par la société absorbée, depuis le 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, la société absorbante et la société absorbée étant, comme il l'a été rappelé, des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, la présente fusion entre dans le champ d'application de l'article 210-A du Code Général des Impôts.

Les parties déclarent alors soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions prévu à l'article 210-A du Code Général des Impôts.

En conséquence, la société absorbante s'engage expressément à respecter les prescriptions légales en vigueur et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;
- à reprendre à son passif la réserve spéciale où la société absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement aux taux réduits de l'impôt sur les sociétés, telle que cette réserve figure au bilan de la société absorbée à la date de réalisation définitive de la fusion, ainsi que la réserve où ont été portées par la société absorbée les provisions pour fluctuation des cours, en application de l'article 39-1 5° alinéa 6 du Code Général des Impôts ;
- à se substituer, le cas échéant, à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport, ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A 6° du Code Général des Impôts, d'après la valeur que ces biens avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la société absorbée à la date de prise d'effet de l'opération de fusion ;
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, selon les modalités prévues à l'article 210 A 3° d du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées par la société absorbée dans le cadre de l'apport, sur les biens amortissables. A cet égard, la société absorbante précise que cet engagement comprend l'obligation qui lui est faite, en vertu des dispositions de l'article 210 A 3° d précité, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value d'apport éventuelle afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;
- à inscrire à son bilan les éléments d'actifs qui lui sont apportés, autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A 6 du Code Général des Impôts, pour la valeur que ces éléments avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou à défaut, à comprendre dans ses résultats le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, d'un point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;
- à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée (valeurs brutes, amortissements et provisions) relatives aux éléments de l'actif immobilisé apportés et à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée ;
- à accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 *septies* du Code Général des Impôts et à joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'Administration (dit « état de suivi des plus-values ») faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 *quindecies* de l'Annexe III du Code Général des Impôts.

La société absorbante s'engage également à procéder aux mentions nécessaires, au titre de la fusion, sur le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables, conformément au II de l'article 54 *septies* II du Code Général des Impôts.

14.4- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

La société absorbée déclare transférer purement et simplement à la société absorbante qui sera ainsi subrogée dans tous leurs droits et obligations, le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont le cas échéant elle disposera à la date où elle cessera juridiquement d'exister.

La société absorbante s'engage à adresser aux services des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, et dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré et s'engage à en fournir la justification comptable.

La société absorbante s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens d'investissement et de marchandises neuves transférés par le présent traité de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261-3-1^e a du Code Général des Impôts, et à procéder, le cas échéant, conformément aux régularisations prévues notamment à l'article 207 de l'annexe II du Code Général des Impôts, qui auraient été exigibles si la société absorbée avait continué à utiliser les biens transférés.

En application de l'article 257 bis du Code Général des Impôts, les livraisons de biens et les prestations de services réalisées entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée **sont dispensées de celle-ci** lors de la transmission sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

En application de ce texte, la société apporteuse et la société bénéficiaire, toutes deux assujetties et redevables de la TVA au moment de la fusion, sont dispensées de la taxe sur la valeur ajoutée au titre de la présente opération.

La société absorbante note qu'elle sera réputée continuer la personne de la société apporteuse et qu'elle sera, en conséquence, tenue de procéder sur les biens qui lui sont transférés aux régularisations annuelles et globales de TVA auxquelles aurait dû procéder la société absorbée si elle avait continué à les utiliser pour les besoins de son exploitation ainsi qu'aux taxations des cessions ou des livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion.

La société absorbante et la société absorbée ont bien noté qu'elles devront mentionner le montant total hors taxe de l'apport partiel d'actif sur la déclaration de chiffre d'affaires souscrite au titre de la période au cours de laquelle il est réalisé. Ce montant est mentionné sur la ligne « autres opérations non imposables ».

14.5- Contribution économique territoriale (CET).

La CET est constituée par la cotisation foncière des entreprises (CFE) établie dans chacune des communes où l'entreprise exploite un établissement, et par la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) des entreprises déterminées sur la valeur ajoutée produite globalement par l'entreprise.

(i) CFE

Compte tenu de la rétroactivité attachée à la fusion, l'année de la fusion, la CFE relative aux établissements apportés par la société absorbée sera due pour l'année entière par la société absorbante.

(ii) CVAE

La société absorbée reste redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée qu'elle aura produite depuis l'ouverture de l'exercice en cours à la Date de Réalisation jusqu'à ladite Date de Réalisation de la fusion.

La société absorbée reste donc redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée produite du 1^{er} janvier 2019 à la Date de Réalisation.

14.6– Opérations antérieures.

La société absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tout engagement d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui aurait pu être antérieurement souscrit par la société absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés et/ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

14.7– Taxe d'apprentissage et taxe sur les salaires

La société absorbante s'oblige à prendre en charge s'il y a lieu la taxe d'apprentissage et, le cas échéant, la taxe sur les salaires, qui pourraient demeurer dues par la société absorbée au jour de la réalisation de la fusion, et à procéder, conformément à l'article 89 du CGI, pour le compte de la société absorbée, dans le délai prévu à l'article 201 dudit code, à la déclaration pour l'année en cours en matière de taxe d'apprentissage et, le cas échéant, de taxe sur les salaires.

14.8– Participation à la formation professionnelle continue

La société absorbante s'oblige à prendre en charge s'il y a lieu la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue qui pourrait demeurer due par la société absorbée au jour de réalisation de la fusion et à procéder, pour le compte de la société absorbée, dans le délai de 60 jours, à la déclaration relative à l'année en cours ainsi qu'au versement représentatif de son obligation de participation.

14.9– Participation à l'effort de construction

La société absorbante s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction et à laquelle la société absorbée resterait soumise lors de la réalisation définitive de la fusion.

14.10– Subrogation générale

Enfin, et d'une façon générale, Monsieur Serge DURAND en sa qualité de Président de la société absorbante, oblige la société absorbante à se subroger purement et simplement dans l'ensemble des droits et obligations de la société absorbée pour assurer le paiement de toutes cotisations, impôts ou taxes restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

ARTICLE 15 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la fusion entraîne la dissolution sans liquidation de la société MAISON RAYMOND qui disparaît et la transmission universelle de patrimoine de la société absorbée à la société absorbante.

La société MAISON RAYMOND se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la fusion et ce à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Du fait de l'effet rétroactif comptable et fiscal donné à la fusion, toutes les opérations effectuées depuis le 1^{er} janvier 2019 par la société absorbée seront réputées l'avoir été pour le compte de la société

absorbante. Un quitus sera donné, lors de la réalisation de la fusion, au Président de la société absorbée pour la période comprise depuis le 31 décembre 2018 jusqu'à la date de réalisation de la fusion.

L'ensemble du passif de la société absorbée devant être entièrement pris en charge par TERRE & MER PRODUCTION, la dissolution de la société absorbée du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

Il sera proposé à l'Associée unique de la société absorbée, la société OLIVES & CO, dans sa décision d'approbation de la fusion et de dissolution de la société, de conférer, en tant que de besoin aux mandataires de son choix, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par eux-mêmes ou par un mandataire par eux désigné, et en conséquence de réitérer, si besoin était, les apports effectués à la société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société absorbée et, enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, et en particulier requérir la radiation de la société absorbée au registre du commerce et des sociétés.

La société absorbante assurera ainsi l'inscription en compte, au profit de l'Associé unique de la société absorbée, des actions nouvelles émises en contrepartie des apports effectués par cette dernière.

ARTICLE 16 – DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Serge DURAND, en sa qualité de Président de la société absorbante, ou toute personne qu'il se substituerait, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de la fusion et, en conséquence, de réitérer si besoin était la transmission du patrimoine à la société absorbante, d'établir tout acte confirmatif, complémentaire ou rectificatif qui s'avèrerait nécessaire, d'accomplir tout acte et toute formalité utile pour faciliter la transmission du patrimoine de la société absorbée et, enfin, de remplir toute formalité et faire toute déclaration.

ARTICLE 17 – DECLARATIONS FAITES AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBEE

Monsieur Serge DURAND, en sa qualité de Président de la société absorbée, et au nom de celle-ci, déclare qu'il sera proposé à l'Associé unique de la société absorbée appelé à statuer sur la fusion :

- d'approuver la fusion par voie d'absorption de la société absorbée,
- de décider de la dissolution sans liquidation de la société absorbée sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion,
- de désigner le Président de la société absorbée, ou toute personne qu'il se substituerait, en qualité de mandataire, à l'effet de poursuivre la fusion et de signer seul la déclaration de régularité et de conformité prévues à l'article L. 236-6 du Code de Commerce.

ARTICLE 18 – DECLARATIONS FAITES AU NOM DE LA SOCIETE ABSORBANTE

Monsieur Serge DURAND, en sa qualité de Président de la société absorbante, et au nom de celle-ci, déclare qu'il sera proposé à l'Associé unique de la société absorbante appelé à statuer sur la fusion :

- d'approuver la fusion par voie d'absorption de la société absorbée,

- de constater la réalisation des conditions suspensives de la fusion et l'augmentation corrélative du capital social de la société absorbante,
- de désigner le Président de la société absorbante, ou toute personne qu'il se substituerait, en qualité de mandataire, à l'effet de poursuivre la fusion et de signer seul la déclaration de régularité et de conformité prévues à l'article L. 236-6 du Code de Commerce.

ARTICLE 19 – REALISATION DE LA FUSION

La réalisation de la fusion et l'augmentation de capital de la société TERRE & MER PRODUCTION qui en résulte sont soumises à la réalisation des conditions suspensives énoncées ci-après.

En conséquence, la fusion ne deviendra définitive qu'au jour de la réalisation desdites conditions suspensives :

- approbation de la fusion par l'associé unique de la société absorbée (y inclus notamment l'approbation de la dissolution anticipée, sans liquidation de la société absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante) ;
- approbation de la fusion par l'associé unique de la société absorbante (y inclus notamment l'approbation de la valeur des apports, de la parité d'échange et de l'augmentation de capital de la société absorbante en rémunération de la fusion).

Monsieur Serge DURAND, tant en sa qualité de représentant de la société TERRE & MER PRODUCTION qu'en sa qualité de représentant de la société MAISON RAYMOND, s'engage, par la signature de ce traité, à soumettre au plus tard le 31 décembre 2019 la fusion à l'Associé unique de chaque société.

De plus, il est convenu que si la fusion dont il s'agit n'est pas définitivement réalisée au plus tard le 31 décembre 2019, sauf prorogation d'un commun accord entre les parties au présent traité de fusion, le présent traité de fusion sera caduc de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'une ou l'autre des parties au présent traité.

ARTICLE 20 – REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société absorbante, à la date de réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété ou leur copie authentique, les attestations relatives aux valeurs mobilières, et de manière générale tous contrats, archives, pièces et documents relatifs aux biens et droits apportés par la société absorbée dans le cadre de la fusion.

ARTICLE 21 – FORMALITES DE PUBLICITE

Le projet de fusion sera publié conformément à la loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant que l'Associé unique de la société absorbante ne statue sur ce projet.

Les oppositions seront, le cas échéant, portées devant le Tribunal compétent, qui en réglera le sort.

La société absorbante fera pour sa part son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations afin de faire mettre à son nom les biens qui lui ont été apportés.

ARTICLE 22 – DESISTEMENT

La société absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'actions résolutoires pouvant leur profiter sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante aux termes du présent traité.

ARTICLE 23 – FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportées par la société absorbante.

ARTICLE 24 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

ARTICLE 25 – AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent traité de fusion exprime l'intégralité de la rémunération de la fusion et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette information.

ARTICLE 26 – LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent traité de fusion est régi et sera interprété conformément au droit français.

Tout litige notamment à la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de MONTPELLIER.

ARTICLE 27 – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Tout pouvoir est donné au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tout dépôt, mention ou publication où besoin sera et notamment en vue du dépôt aux Greffes des Tribunaux de Commerce de MONTPELLIER et de NIMES.

ARTICLE 28 – ANNEXES AU TRAITE DE FUSION

Annexe 1. Extrait kbis de la société TERRE & MER PRODUCTION

Annexe 2. Extrait kbis de la société MAISON RAYMOND

Annexe 3. Comptes annuels au 31/12/2018 de la société TERRE & MER PRODUCTION

Annexe 4. Procès-verbal des décisions de l'Associé unique de TERRE & MER PRODUCTION en date du 7 mai 2019

Annexe 5. Comptes annuels au 31/12/2018 de la société MAISON RAYMOND

Annexe 6. Procès-verbal des décisions de l'Associé unique de MAISON RAYMOND en date du 7 mai 2019

Fait à FRONTIGNAN

Le 26 novembre 2019

En six exemplaires originaux, dont quatre pour les formalités



Pour la société TERRE & MER PRODUCTION
Monsieur Serge DURAND
Président



Pour la société MAISON RAYMOND
Monsieur Serge DURAND
Président

N° de gestion 1987B80167

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 3 juin 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	342 790 771 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	30/10/1987
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	TERRE & MER PRODUCTION
<i>Sigle</i>	MHPP
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Capital social</i>	264 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Zone Artisanale n°30 La Peyrade 34110 Frontignan
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 29/10/2086
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	DURAND Serge
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/10/1954 à Narbonne (11)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	6 chemin de la Pâquerette Villa l'Harmattan 13090 Aix-en-Provence

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	IN EXTENSO IDF HARL LEFORT ET ASSOCIES
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	7 avenue de Joinville 94130 Nogent-sur-Marne
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	437 798 093 RCS Créteil

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	BEGHINI Marie-Pierre
<i>Nom d'usage</i>	PREDAL
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 27/02/1966 à Chambéry (73)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	152 rue de Saussure 75017 Paris 17

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Zone Artisanale N°30 La Peyrade 34110 Frontignan
<i>Enseigne</i>	MARIE-AMELIE
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Fabrication et distribution de tous produits alimentaires, conserves de plats cuisines marchand ambuland
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/10/1987
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Achat
<i>Précédent propriétaire</i>	
<i>Nom, prénoms</i>	PACHECO Michel
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	321 243 016
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

N° de gestion 1987B80167

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention n° 4454 du 06/03/2018*

Fusion - L236-1 à compter du 15/12/2017 :

Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :

LANGLOYS PRODUCTION, Société par actions simplifiée (SAS), 435 Za
en domagné 01250 Ceyzériat (RCS BOURG EN BRESSE (0102) 499 107
241)

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 1 juin 2019

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	650 200 868 R.C.S. Nîmes
<i>Date d'immatriculation</i>	20/09/1965
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	MAISON RAYMOND
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	201 600,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Route de Beaucaire ZI de Grézan-199 Impasse de Miraman 30000 Nîmes
<i>Activités principales</i>	Exploitation de tous établissements de fabrication, la préparation, l'achat, la vente de produits d'épicerie poissons de toutes natures et généralement toutes opérations commerciales.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 20/09/2064
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	DURAND Serge
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/10/1954 à Narbonne (11)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	3 Rue Marie-Madeleine Fourcade Domaine de la Marguerite 13090 Aix-en-Provence

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	IN EXTENSO IDF HARL LEFORT ET ASSOCIÉS
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	7 Avenue de Joinville 94130 Nogent-sur-Marne
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	437 798 093 RCS Créteil

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	BEGHINI Marie-Pierre
<i>Nom d'usage</i>	PREDAL
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	152 Rue De Saussure 75017 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Route de Beaucaire ZI de Grézan-199 Impasse de Miraman 30000 Nîmes
<i>Enseigne</i>	MAISON RAYMOND
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Exploitation de tous établissements de fabrication préparation achat vente de produits d'épicerie poissons de toutes natures et généralement toutes opérations commerciales.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/07/1965
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

N° de gestion 1965B00086

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention n° F19/010537 du 01/06/2019*

Modification du domicile personnel de dirigeants :

IN EXTENSO IDF HARL LEFORT ET ASSOCIES

Ancienne Adresse : 42 bis Avenue Carnot 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Nouvelle Adresse : 7 Avenue de Joinville 94130 NOGENT-SUR-MARNE

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 3

SAS TERRE & MER PRODUCTION
ZA N° 30 LA PEYRADE
34110 FRONTIGNAN

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Sommaire

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

<i>COMPTES ANNUELS</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>4</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>6</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>8</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>9</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>10</i>
<i>Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)</i>	<i>15</i>
<i>ANNEXES</i>	<i>19</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>20</i>
<i>Fonds commercial</i>	<i>24</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>25</i>
<i>Amortissements</i>	<i>26</i>
<i>Provision</i>	<i>27</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>28</i>
<i>Éléments concernant les entreprises liées</i>	<i>29</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>30</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>31</i>
<i>Charges et pds constatés d'avance</i>	<i>32</i>
<i>Produits et Charges exceptionnels</i>	<i>33</i>
<i>Capital social</i>	<i>34</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>35</i>
<i>Engagements financiers</i>	<i>36</i>
<i>Dettes garanties sûretés réelles</i>	<i>37</i>
<i>Effectif moyen</i>	<i>38</i>
<i>Identité de la société mère consolidant les comptes</i>	<i>39</i>
<i>LIASSE FISCALE</i>	<i>40</i>

Etats financiers au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	33 234	26 928	6 306	7 481
	Fonds commercial (1)	1 809 280		1 809 280	1 809 280
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	58 178	52 110	6 068	8 795
	Constructions	542 132	98 032	444 101	475 712
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 591 425	1 242 140	349 285	312 445
	Autres immobilisations corporelles	1 062 594	723 664	338 930	295 192
	Immobilisations en cours				3 317
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	5 000		5 000	5 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés				21	
Prêts					
Autres immobilisations financières	37 886		37 886	32 886	
TOTAL (II)	5 139 730	2 142 874	2 996 856	2 950 129	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	346 405		346 405	351 142
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	642 763		642 763	555 402
	Marchandises	281 370		281 370	202 790
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 282 358	376	1 281 981	1 488 755
	Autres créances	411 126		411 126	509 661
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	460 446		460 446	486 654	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	110 965		110 965	20 419
	TOTAL (III)	3 535 433	376	3 535 057	3 614 824
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	8 675 163	2 143 251	6 531 912	6 564 953	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

5 000

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	264 000	264 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	451 573	451 573
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	26 400	16 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	356 018	356 751
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	1 097 991	1 088 324
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	226 500	46 500
	Total des provisions	226 500	46 500
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 279 372	1 003 079
	Emprunts et dettes financières divers	2 307 260	2 493 743
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 287 876	1 379 278
	Dettes fiscales et sociales	247 942	247 273
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 892	30 805	
Autres dettes	36 079	275 951	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	5 207 421	5 430 128
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 531 912	6 564 953
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	356 018,26	356 751,26
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	4 251 179	4 547 784
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	228 407	29 827

Détail de l'Actif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	2 996 856	45,88	2 950 129	44,94	46 727	1,58
Concessions brevets et droits similaires	6 306	0,10	7 481	0,11	(1 175)	-15,71
20500000 BREVETS, MARQUES, LOGICIELS	33 234	0,51	33 234	0,51		
28050000 AMORT. LOGICIELS	(26 928)	-0,41	(25 753)	-0,39	(1 175)	-4,56
Fonds Commercial	1 809 280	27,70	1 809 280	27,56		
20700000 FONDS COMMERCIAL	1 809 280	27,70	1 809 280	27,56		
Terrains	6 068	0,09	8 795	0,13	(2 727)	-31,01
21100000 TERRAINS	6 068	0,09	6 068	0,09		
21210000 AGENCEMENTS TERRAINS	52 110	0,80	52 110	0,79		
28120000 AMORTISSEMENT AGENCEMENT AME	(52 110)	-0,80	(49 383)	-0,75	(2 727)	-5,52
Constructions	444 101	6,80	475 712	7,25	(31 611)	-6,64
21300000 CONSTRUCTIONS	542 132	8,30	542 132	8,26		
28130000 AMORT. CONSTRUCTIONS	(98 032)	-1,50	(66 421)	-1,01	(31 611)	-47,59
Installations techniques, matériel et outillage	349 285	5,35	312 445	4,76	36 840	11,79
21511000 ITMOI SUR SOL PROPRE	385 068	5,90	385 068	5,87		
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	1 206 357	18,47	1 106 686	16,86	99 671	9,01
28151100 AMORT. ITMOI SUR SOL PROPRE	(174 108)	-2,67	(145 575)	-2,22	(28 533)	-19,60
28154000 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL	(1 068 032)	-16,35	(1 033 734)	-15,75	(34 298)	-3,32
Autres immobilisations corporelles	338 930	5,19	295 192	4,50	43 738	14,82
21810000 INST ALL. GENE. AGENC. AMENAG.	887 004	13,58	786 556	11,98	100 448	12,77
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	9 520	0,15	9 520	0,15		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	59 677	0,91	55 034	0,84	4 643	8,44
21840000 MOBILIER	106 394	1,63	106 394	1,62		
28181000 AMORT. AGENC'S AMENGT'S INST AL.	(557 718)	-8,54	(509 388)	-7,76	(48 329)	-9,49
28182000 AMORT. MATERIEL TRANSPORT	(9 520)	-0,15	(9 133)	-0,14	(387)	-4,24
28183000 AMORT MAT. BUREAU ET INFO.	(53 409)	-0,82	(52 757)	-0,80	(651)	-1,23
28184000 AMORT. MOBILIER	(103 019)	-1,58	(91 034)	-1,39	(11 985)	-13,17
Immobilisations corporelles en cours			3 317	0,05	(3 317)	-100,00
23100000 IMMO. CORPORELLES EN COURS			3 317	0,05	(3 317)	-100,00
Autres participations	5 000	0,08	5 000	0,08		
26100000 TITRES DE PARTICIPATIONS	5 000	0,08	5 000	0,08		
Autres titres immobilisés			21		(21)	-100,00
27100000 TITRES IMMOBILISES			21		(21)	-100,00
Autres immobilisations financières	37 886	0,58	32 886	0,50	5 000	15,20
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	37 886	0,58	32 886	0,50	5 000	15,20
TOTAL III - Actif Circulant NET	3 535 057	54,12	3 614 824	55,06	(79 767)	-2,21
Matières premières, approvisionnements	346 405	5,30	351 142	5,35	(4 737)	-1,35
31000000 STOCKS MATIERES PREMIERES	195 088	2,99	172 919	2,63	22 169	12,82
32100000 STOCKS EMBALLAGES	145 666	2,23	171 802	2,62	(26 136)	-15,21
32200000 STOCKS FOURNITURES CONSOMMABLE	5 651	0,09	6 421	0,10	(770)	-11,99
Produits intermédiaires et finis	642 763	9,84	555 402	8,46	87 361	15,73
35500000 STOCKS PRODUITS FINIS	642 763	9,84	555 402	8,46	87 361	15,73

Détail de l'Actif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Marchandises	281 370	4,31	202 790	3,09	78 580	38,75
37000000 STOCKS M/SES	281 370	4,31	202 790	3,09	78 580	38,75
Créances clients et comptes rattachés	1 281 981	19,63	1 488 755	22,68	(206 774)	-13,89
041D Collectif clients débiteurs	1 282 336	19,63	1 487 106	22,65	(204 770)	-13,77
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	22		2 025	0,03	(2 004)	-98,93
49100000 DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	(376)	-0,01	(376)	-0,01		
Autres créances	411 126	6,29	509 661	7,76	(98 535)	-19,33
040D Collectif fournisseurs débiteurs	16 119	0,25	4 508	0,07	11 611	257,56
40974000 FRS AVOIRS IMMOBILISATIONS	2 263	0,03	1 491	0,02	772	51,81
40980000 R.R.R. A OBTENIR	3 255	0,05	4 953	0,08	(1 698)	-34,28
44520000 TVA DUE INTRACOM			51		(51)	-100,00
44562000 TVA SUR IMMOS	10 013	0,15	7 025	0,11	2 988	42,53
44566100 TVA DEDUCTIBLE / PRESTATIONS	69 957	1,07	63 686	0,97	6 272	9,85
44583000 REMBOURSEMENT CREDIT TVA	43 564	0,67	42 153	0,64	1 411	3,35
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	15 999	0,24	25 124	0,38	(9 124)	-36,32
44587000 TVA SUR AVOIRS A ETABLIR	198		9 525	0,15	(9 327)	-97,92
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	1 757	0,03	31 026	0,47	(29 269)	-94,34
46710000 DEBITEURS/CREDITEURS DIVERS	248 000	3,80	218 000	3,32	30 000	13,76
46870000 DIVERS PRODUITS A RECEVOIR			102 119	1,56	(102 119)	-100,00
Disponibilités	460 446	7,05	486 654	7,41	(26 208)	-5,39
51130000 EFFETS A L'ENCAISSEMENT CAVDF			11 351	0,17	(11 351)	-100,00
51150000 EFFETS A L'ENCAISSEMENT BPVDF	32 210	0,49	35 656	0,54	(3 446)	-9,66
51200000 CREDIT AGRICOLE LANGLOYS			9 475	0,14	(9 475)	-100,00
51213200 BQUE PALATINE 1321563X001	371 307	5,68			371 307	
51213300 MONTE PASCHI	1		3 567	0,05	(3 566)	-99,97
51240000 BPVDF LANGLOYS []			51 331	0,78	(51 331)	-100,00
51250000 PALATINE LANGLOYS []			369 217	5,62	(369 217)	-100,00
51270000 CREDIT AGRICOLE NIMES			2 472	0,04	(2 472)	-100,00
51290000 CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE	53 004	0,81	277		52 727	N/S
53100000 CAISSE	3 924	0,06	3 308	0,05	616	18,62
Charges constatées d'avance	110 965	1,70	20 419	0,31	90 546	443,44
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	110 965	1,70	20 419	0,31	90 546	443,44
TOTAL DU BILAN ACTIF	6 531 912	100,00	6 564 953	100,00	(33 040)	-0,50

Détail du Passif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	1 097 991	16,81	1 088 324	16,58	9 667	0,89
Capital Social ou individuel	264 000	4,04	264 000	4,02		
10100000 CAPITAL	264 000	4,04	264 000	4,02		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	451 573	6,91	451 573	6,88		
10420000 PRIME DE FUSION	451 573	6,91	451 573	6,88		
Réserve légale	26 400	0,40	16 000	0,24	10 400	65,00
10610000 RESERVE LEGALE	26 400	0,40	16 000	0,24	10 400	65,00
Report à nouveau						
12000000 RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFIC)						
Résultat de l'exercice	356 018	5,45	356 751	5,43	(733)	-0,21
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	226 500	3,47	46 500	0,71	180 000	387,10
Provisions pour charges	226 500	3,47	46 500	0,71	180 000	387,10
15400000 PROVISIONS RESTRUCTURATIONS	226 500	3,47	46 500	0,71	180 000	387,10
TOTAL IV - Total des dettes	5 207 421	79,72	5 430 128	82,71	(222 707)	-4,10
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 279 372	19,59	1 003 079	15,28	276 293	27,54
16400500 CAN EMPRUNT 01L306012PR []			9 358	0,14	(9 358)	-100,00
16400800 BPVDF EXTENSION	369 256	5,65	403 036	6,14	(33 780)	-8,38
16400900 CAVDF EXTENSION	390 214	5,97	426 412	6,50	(36 198)	-8,49
16401000 CAVDF EXTENSION T2	35 418	0,54	38 863	0,59	(3 445)	-8,86
16401100 BPVDF EXTENSION T2	35 398	0,54	38 858	0,59	(3 460)	-8,90
16401200 SG 217254004108	88 506	1,35	56 154	0,86	32 351	57,61
16401300 PRET SG OPTIMEA	131 640	2,02			131 640	
16884000 INT. COURUS / EMPR ETB CREDIT	535	0,01	572	0,01	(37)	-6,53
51213200 BQUE PALATINE 1321563X001			24 597	0,37	(24 597)	-100,00
51280000 BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	227 230	3,48	3 784	0,06	223 445	N/S
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	1 177	0,02	1 446	0,02	(269)	-18,61
Emprunts et dettes financières divers	2 307 260	35,32	2 493 743	37,99	(186 482)	-7,48
45101040 COMPTE COURANT OLIVES & CO	624 869	9,57	804 800	12,26	(179 930)	-22,36
45101071 COMPTE COURANT OLIVES NANTI	1 650 000	25,26	1 650 000	25,13		
45580000 INTERETS C/C	32 391	0,50	38 943	0,59	(6 552)	-16,82
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 287 876	19,72	1 379 278	21,01	(91 402)	-6,63
040C Collectif fournisseurs créditeurs	1 028 085	15,74	1 097 219	16,71	(69 134)	-6,30
40810000 FRS FACTURES NON PARVENUES	259 791	3,98	282 059	4,30	(22 268)	-7,89
Dettes fiscales et sociales	247 942	3,80	247 273	3,77	669	0,27
42820000 DETTES PROV/CONGES PAYES	54 081	0,83	54 766	0,83	(685)	-1,25
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER	51 346	0,79	41 085	0,63	10 261	24,98
43100000 URSSAF - POLE EMPLOI	37 395	0,57	47 060	0,72	(9 665)	-20,54
43720000 MUTUELLE	6 502	0,10	10 447	0,16	(3 945)	-37,76
43730000 CAISSE RETRAITE	12 254	0,19	7 758	0,12	4 497	57,96
43731000 PREVOYANCE	2 676	0,04	3 159	0,05	(483)	-15,28
43732000 GENERALI VIE	524	0,01	510	0,01	14	2,76
43750000 MEDECINE DU TRAVAIL			412	0,01	(412)	-100,00
43820000 CHARGES SOCIALES/ CONGES A PAY	22 200	0,34	22 481	0,34	(281)	-1,25
43860000 ORG. SOC. AUTRES CHARGES A PAY	5 000	0,08	5 601	0,09	(601)	-10,73
44200000 Etat-impôts taxes recouvr.	204				204	

Détail du Passif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
44566200 TVA DED/INTRACOM			51		(51)	-100,00
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER	55 760	0,85	53 943	0,82	1 817	3,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 892	0,75	30 805	0,47	18 087	58,71
40410000 FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS	47 933	0,73	29 847	0,45	18 087	60,60
40840000 FNP FOURNISSEURS IMMOS	958	0,01	958	0,01		
Autres dettes	36 079	0,55	275 951	4,20	(239 872)	-86,93
041C Collectif clients créditeurs	2 660	0,04	67 685	1,03	(65 025)	-96,07
41980000 CLIENTS AVOIR A ETABLIR	19 866	0,30	194 819	2,97	(174 953)	-89,80
46700001 EFFORT CONSTRUCTION	2 741	0,04	2 718	0,04	23	0,85
46700002 TAXE APPRENTISSAGE	4 141	0,06	4 173	0,06	(32)	-0,77
46700003 FORMATION PROFESSIONNELLE	6 672	0,10	6 556	0,10	116	1,77
TOTAL DUBILAN PASSIF	6 531 912	100,00	6 564 953	100,00	(33 040)	-0,50

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2018	31/12/2017
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	1 981 340	118 411	2 099 751	2 355 362
	Production vendue (Biens)	5 154 683	483 064	5 637 747	5 053 951
	Production vendue (Services et Travaux)	55 552	2 697	58 249	56 652
	Montant net du chiffre d'affaires	7 191 575	604 172	7 795 747	7 465 965
	Production stockée			87 361	(133 374)
	Production immobilisée				(14 058)
	Subventions d'exploitation			75 411	109 118
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			47	30
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				7 958 566
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			1 405 522	1 354 410
	Variation de stock			(78 580)	121 133
	Achats de matières et autres approvisionnements			2 302 087	1 948 582
	Variation de stock			4 737	30 201
	Autres achats et charges externes			2 462 459	2 176 578
	Impôts, taxes et versements assimilés			96 345	135 934
	Salaires et traitements			623 879	620 514
	Charges sociales du personnel			234 981	234 484
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			161 217	163 692
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			30	85	
Total des charges d'exploitation (2)				7 212 679	6 785 612
RES ULTAT D'EXPLOITATION				745 887	642 069

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		745 887	642 069
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15	16
	Total des produits financiers	15	16
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	69 746	74 000
	Total des charges financières	69 746	74 000
RESULTAT FINANCIER		(69 730)	(73 984)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		676 157	568 085
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	90 316 23 826	53 392 8 833
	Total des produits exceptionnels	114 142	62 225
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	88 062 20 093 180 000	94 890
	Total des charges exceptionnelles	288 154	94 890
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(174 012)	(32 665)
PARTICIPATION DES SALARIES		39 166	34 085
IMPOTS SUR LES BENEFICES		106 960	144 584
TOTAL DES PRODUITS		8 072 723	7 489 923
TOTAL DES CHARGES		7 716 705	7 133 171
RES ULTAT DE L'EXERCICE		356 018	356 751
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		32 391	38 943

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	7 958 566	102,09	7 427 681	99,49	530 884	7,15
Ventes de marchandises	2 099 751	26,93	2 355 362	31,55	(255 611)	-10,85
Ventes de marchandises FRANCE	2 099 751	26,93	2 355 362	31,55	(255 611)	-10,85
70715000 VENTES M/SES GROUPE 5.50%	595	0,01	691	0,01	(96)	-13,89
70715196 VENTES M/SES GROUPE 20 %			1 299	0,02	(1 299)	-100,00
70718000 VENTES M/SES HORS GROUPE 5.50%	1 980 745	25,41	2 236 502	29,96	(255 758)	-11,44
70718200 VENTES M/SES HORS GROUPE 20 %			(200)		200	100,00
70722000 VENTES M/SES CEE	113 782	1,46	106 019	1,42	7 762	7,32
70722300 VENTES EXO			3 018	0,04	(3 018)	-100,00
70723000 VENTES M/SES EXPORT	4 629	0,06	8 031	0,11	(3 402)	-42,36
Ventes de marchandises EXPORT	118 411	1,52	114 050	1,53	4 361	3,82
Production vendue Biens	5 637 747	72,32	5 053 951	67,69	583 796	11,55
Production vendue Biens FRANCE	5 644 999	72,41	5 391 861	72,22	253 138	4,69
70115000 VENTES PF GROUPE	3 403	0,04	8 159	0,11	(4 756)	-58,29
70118000 VENTES PF HORS GROUPE	5 181 170	66,46	5 007 605	67,07	173 565	3,47
70122000 VENTES PRODUCTION CEE	507 081	6,50	400 819	5,37	106 262	26,51
70122300 VENTES PRODUITS FINIS EXO	641	0,01			641	
70123000 VENTES PRODUCTION HORS CEE	(1 785)	-0,02	9 122	0,12	(10 907)	-119,57
70920000 RISTOURNE EXO TVA	(20 281)	-0,26	(14 979)	-0,20	(5 302)	-35,40
70921900 RISTOURNE EXO TVA N-1	(2 988)	-0,04	(3 961)	-0,05	972	24,55
70922000 R.R.R. ACCORDES CEE	(22 232)	-0,29	(14 024)	-0,19	(8 208)	-58,53
70922100 RRR CEE N-1	(11)		(882)	-0,01	872	98,80
Production vendue Biens EXPORT	483 064	6,20	395 917	5,30	87 147	22,01
70915500 RRR ACCORDES 5.5 %	(7 252)	-0,09	(344 539)	-4,61	337 287	97,90
70915510 RRR ACCORDEES N-1			6 629	0,09	(6 629)	-100,00
Production vendue Services + Travaux	58 249	0,75	56 652	0,76	1 597	2,82
Production vendue Services FRANCE	46 597	0,60	32 458	0,43	14 139	43,56
70840000 MISE A DISPOSITION PERSONNEL	37 324	0,48	28 268	0,38	9 056	32,04
70852119 PORT & EMBALLAGES FRANCE 20 %	141				141	
70852200 PORT & EMBALL CEE	2 697	0,03	63		2 634	N/S
70852519 PORT ET EMBALLAGE GROUPE 20 %	6 282	0,08	4 127	0,06	2 155	52,21
70885196 REFACTURAT° FOURNITURES	154				154	
Production vendue Services EXPORT	2 697	0,03	63		2 634	N/S
70899000 PERTES SUR STOCKS	11 652	0,15	24 194	0,32	(12 542)	-51,84
Montant net du chiffre d'affaires	7 795 747	100,00	7 465 965	100,00	329 783	4,42
Production stockée	87 361	1,12	(133 374)	-1,79	220 735	165,50
71355000 VARIATION STOCKS PF	87 361	1,12	(133 374)	-1,79	220 735	165,50
Subventions d'exploitation			(14 058)	-0,19	14 058	100,00
74000000 SUBVENTION			(14 058)	-0,19	14 058	100,00
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges	75 411	0,97	109 118	1,46	(33 707)	-30,89
79100000 TRANSFERT DE CHARGES NON TAX	63 467	0,81	107 025	1,43	(43 559)	-40,70
79110000 TRANSFERT DE CHARGES TAXABLES	11 288	0,14			11 288	
79115000 TRANSFERT DE CHARGES GPE TAX	656	0,01	2 093	0,03	(1 437)	-68,67

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Autres produits d'exploitation		47		30	17	54,91
7580000 PRODUITS DIVERS		47		30	17	54,91
Total des charges d'exploitation		7 212 679		6 785 612	427 067	6,29
Achats de marchandises		1 405 522		1 354 410	51 113	3,77
60715000 ACHATS M/SES GROUPE 5.5 %		754 252		630 454	123 799	19,64
60718000 ACHATS M/SES HORS GROUPE		651 270		723 956	(72 686)	-10,04
Variation de stocks de marchandises		(78 580)		121 133	(199 713)	-164,87
60370000 VARIAT° STOCK M/SES		(78 580)		121 133	(199 713)	-164,87
Achats de matières premières et autres appro.		2 302 087		1 948 582	353 505	18,14
60112000 ACHAT S MAT. 1ERES INTRACOM		78 801		47 505	31 296	65,88
60115000 ACHAT S MAT .PREMIERES GROUPE				69	(69)	-100,00
60118000 ACHAT S MP HORS GROUPE		1 405 757		1 146 804	258 953	22,58
60212000 EMBALLAGES INTRACOM		202 354		108 326	94 028	86,80
60215000 EMBALLAGES GROUPE		368		887	(519)	-58,51
60218000 EMBALLAGES HORS GROUPE		604 554		621 783	(17 229)	-2,77
60810000 PERTES SUR STOCKS		11 652		24 194	(12 542)	-51,84
60910000 RRR OBTENUS/ ACHAT S		(1 399)		(986)	(414)	-41,98
Variation de stocks approvisionnements		4 737		30 201	(25 464)	-84,31
60310000 VARIAT° STOCKS MP		(22 169)		16 266	(38 434)	-236,29
60320000 VARIAT° STOCKS EMBALLAGES		26 136		637	25 499	N/S
60322000 VARIAT° STOCKS PDT S ENTRETIEN		770		13 298	(12 529)	-94,21
Autres achats et charges externes		2 462 459		2 176 578	285 881	13,13
60400000 SOUS TRAITANCE CONDITIONNEMENT		3 091		5 915	(2 824)	-47,74
60611000 ELECTRICITE		43 952		43 339	613	1,41
60612000 EAU		44 422		41 080	3 342	8,14
60613000 GAZ-COMBUSTIBLES-CARBURANTS		68 037		53 880	14 157	26,28
60638000 PETIT MATERIEL		114 026		82 793	31 232	37,72
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		5 728		5 733	(5)	-0,09
61220510 CB MOBILIER PRODUCTION		53 880		57 710	(3 830)	-6,64
61261000 CREDIT BAIL SOGELEASE 2016						
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES		186 000		186 000		
61350000 LOCATIONS		26 199		26 594	(395)	-1,48
61520000 ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS		9 967		12 588	(2 621)	-20,82
61550000 ENTRETIEN BIENS MOBILIERS		26 238		11 184	15 055	134,61
61560000 MAINTENANCE		15 658		14 571	1 087	7,46
61610000 ASSURANCES MULTIRISQUES		23 013		21 264	1 749	8,22
61611000 ASSURANCES VEHICULES		3 359		4 731	(1 372)	-29,01
61650000 ASSURANCE SFAC		3 102		2 511	591	23,55
61700000 ETUDES ET RECHERCHES		1 890			1 890	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE		1 610		2 334	(725)	-31,04
61870000 SERVICES EXTERIEURS DIVERS		14 988		286	14 702	N/S
61871000 ANALYSE		2 344		2 278	66	2,90
61871100 ANALYSE CONTRACTUELLE		17 664		9 796	7 868	80,32
61872000 STOCKAGE		97 092		105 671	(8 579)	-8,12
61873000 TRAITEMENT DECHETS		6 177		4 042	2 135	52,82
61874000 FRAIS CLICHES ET PACKAGING		12 438		4 583	7 855	171,39
61875000 CONTROLE		3 200		3 200		
61875100 AUDIT		12 329		12 130	199	1,64
61876000 GARDIENNAGE		6 727		6 220	507	8,16
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE		41 412		42 874	(1 463)	-3,41
62220000 COMMISSIONS ET COURTAGES		50 619		55 000	(4 381)	-7,97
62240000 REMUNERATION DES TRANSITAIRES		4 469		219	4 250	N/S

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2018	12	01/01/2017	12	Variations	
		31/12/2018	mois	31/12/2017	mois		%
62260000	HONORAIRES	29 481	0,38	41 228	0,55	(11 747)	-28,49
62265000	HONORAIRES GROUPE	550 000	7,06	460 000	6,16	90 000	19,57
62265100	HONORAIRES GROUPE LOGISTIQUE	120 000	1,54			120 000	
62270000	FRAIS ACTES	70		534	0,01	(463)	-86,83
62311000	PUBLICITE PROMOTIONNELLE	234 535	3,01	200 711	2,69	33 823	16,85
62311200	PUBLICITE PROMOTIONNELLE INTRAC	57 834	0,74	32 938	0,44	24 896	75,58
62319000	PP ANTERIEURES	(11 874)	-0,15	(19 117)	-0,26	7 243	37,89
62330000	FOIRES, EXPOSITIONS, SALONS	16 320	0,21	15 100	0,20	1 220	8,08
62333000	ECHANTILLONS GRATUITS	60 860	0,78	104 182	1,40	(43 322)	-41,58
62350000	MARKETING			800	0,01	(800)	-100,00
62380000	ANIMATIONS MAGASINS	7 066	0,09	9 605	0,13	(2 540)	-26,44
62381000	DONS POURBOIRES			15		(15)	-100,00
62410000	TRANSPORT S'ACHATS	6 130	0,08	5 656	0,08	474	8,37
62412000	TRANSP / ACHATS INTRACOM			91		(91)	-100,00
62415000	TRANSPORT SUR ACHATS GPE	8				8	
62420000	TRANSPORTS/ VENTES	429 475	5,51	441 773	5,92	(12 298)	-2,78
62510000	FRAIS DE DEPLACEMENT	9 855	0,13	14 230	0,19	(4 376)	-30,75
62570000	RECEPTIONS	2 136	0,03	1 181	0,02	955	80,90
62610000	FRAIS POST AUX	7 454	0,10	6 393	0,09	1 061	16,60
62620000	TELEPHONE-COMMUNICATIONS	5 053	0,06	5 868	0,08	(814)	-13,87
62780000	FRAIS ET COMMISSIONS BANCAIRES	5 892	0,08	9 663	0,13	(3 771)	-39,02
62810000	COTISATIONS	32 533	0,42	27 200	0,36	5 334	19,61
Impôts, taxes & versements assimilés		96 345	1,24	135 934	1,82	(39 589)	-29,12
63330000	FORMATION PROFESSIONNELLE	6 222	0,08	6 557	0,09	(335)	-5,11
63331000	FORMATION VERSEMENT VOLONTAIRE	979	0,01	6 650	0,09	(5 671)	-85,28
63340000	EFFORT CONSTRUCTION	2 740	0,04	2 718	0,04	23	0,83
63350000	TAXE APPRENTISSAGE	4 141	0,05	4 173	0,06	(32)	-0,77
63511000	CET	39 794	0,51	59 274	0,79	(19 480)	-32,86
63512000	TAXES FONCIERES	29 403	0,38	40 929	0,55	(11 526)	-28,16
63514000	TVS	204		102		102	100,00
63580000	AUTRES DROITS	12 863	0,16	15 531	0,21	(2 669)	-17,18
Salaires et traitements		623 879	8,00	620 514	8,31	3 365	0,54
64100000	REMUNERATION DU PERSONNEL	591 547	7,59	587 081	7,86	4 465	0,76
64110000	REMUNERATION APPRENTI	2 081	0,03			2 081	
64120000	CONGES PAYES	(685)	-0,01	(3 222)	-0,04	2 537	78,74
64130000	PRIMES & GRATIFICATIONS	8 641	0,11	19 601	0,26	(10 960)	-55,91
64140000	INDEMNITES DIVERSES	10 115	0,13	10 053	0,13	62	0,61
64160000	PROV° PRIME ANNUELLE & EVAL	12 180	0,16	7 000	0,09	5 180	74,00
Charges sociales du personnel		234 981	3,01	234 484	3,14	498	0,21
64510000	URSSAF	165 549	2,12	171 396	2,30	(5 846)	-3,41
64520000	MUTUELLE	12 302	0,16	10 690	0,14	1 612	15,08
64530000	RETRAITE	38 829	0,50	38 974	0,52	(146)	-0,37
64532000	PREVOYANCE	8 790	0,11	10 271	0,14	(1 480)	-14,41
64540000	POLE EMPLOI	25 575	0,33	25 710	0,34	(135)	-0,52
64560000	PROV° CHARGES S/PRIMES	2 126	0,03			2 126	
64570000	GENERALI VIE	2 075	0,03	2 010	0,03	66	3,27
64580000	CHARGES SOCIALES S/ CP	(281)		(1 372)	-0,02	1 091	79,52
64590001	CICE	(30 566)	-0,39	(35 828)	-0,48	5 262	14,69
64740000	VERST OEUVRES SOCIALES	8 009	0,10	9 442	0,13	(1 433)	-15,18
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	2 572	0,03	3 190	0,04	(618)	-19,37
Dotation aux amortissements sur immobilisations		161 217	2,07	163 692	2,19	(2 475)	-1,51
68111000	DAP IMMOS INCORPORELLES	1 175	0,02	65		1 110	N/S
68112000	DAP IMMOS CORPORELLES	160 041	2,05	163 626	2,19	(3 585)	-2,19
Autres charges de gestion courante		30		85		(55)	-64,97
65800000	CHARGES DIVERSES COURANTE	30		85		(55)	-64,97

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Résultat d'exploitation	745 887	9,57	642 069	8,60	103 818	16,17
Total des produits financiers	15		16		(1)	-5,92
Autres intérêts et produits assimilés	15		16		(1)	-5,92
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	15		16		(1)	-5,92
Total des charges financières	69 746	0,89	74 000	0,99	(4 255)	-5,75
Intérêts et charges assimilées	69 746	0,89	74 000	0,99	(4 255)	-5,75
66110000 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	24 886	0,32	25 933	0,35	(1 047)	-4,04
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS	32 391	0,42	38 943	0,52	(6 552)	-16,82
66160000 INTER BANCAIRES / OP.FINANCT	3 682	0,05	3 706	0,05	(24)	-0,66
66500000 ESCOMPTES ACCORDES	7 298	0,09	5 244	0,07	2 054	39,18
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 488	0,02	174		1 314	754,85
Résultat financier	(69 730)	-0,89	(73 984)	-0,99	4 254	5,75
Résultat courant avant impôts	676 157	8,67	568 085	7,61	108 072	19,02
Total des produits exceptionnels	114 142	1,46	62 225	0,83	51 917	83,43
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90 316	1,16	53 392	0,72	36 925	69,16
77200000 PRODUIT S/ EX. ANTERIEURS	90 316	1,16	53 392	0,72	36 925	69,16
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 826	0,31	8 833	0,12	14 992	169,72
77520000 CESSION IMMOBILISATIONS	23 800	0,31	8 833	0,12	14 967	169,43
77560000 Cession immo financières	26				26	
77700000 Quote-part subv.résultat						
Total des charges exceptionnelles	288 154	3,70	94 890	1,27	193 265	203,67
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	88 062	1,13	94 890	1,27	(6 828)	-7,20
67110000 PENALITES SUR MARCHES	3 565	0,05	6 929	0,09	(3 364)	-48,55
67140000 Charges except./ope.gestion	1 560	0,02			1 560	
67180000 AUTRE CHARGE S/ OPE GESTION	14 023	0,18	74 672	1,00	(60 649)	-81,22
67200000 CHARGES S/ EXERCICES ANTERIEUR	68 915	0,88	13 289	0,18	55 625	418,57
Charges exceptionnelles sur opération en capital	20 093	0,26			20 093	
67520000 VNC IMMOBILISATIONS CEDEES	20 072	0,26			20 072	
67560000 VNC IMMOS FINANCIERES	21				21	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions	180 000	2,31			180 000	
68750000 DAP PROVISION EXCEPTIONNELLE	180 000	2,31			180 000	
Résultat exceptionnel	(174 012)	-2,23	(32 665)	-0,44	(141 348)	-432,72
Particip. salariés aux résultats de l'entreprise	39 166	0,50	34 085	0,46	5 081	14,91
69110000 INTERESSEMENT	39 166	0,50	34 085	0,46	5 081	14,91
Impôts sur les bénéfices	106 960	1,37	144 584	1,94	(37 624)	-26,02
69810000 INTEGRATION FISCALE IS	116 456	1,49	144 584	1,94	(28 128)	-19,45
69910000 CREDIT IMPOT RECHERCHE	(9 496)	-0,12			(9 496)	

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Résultat de l'exercice	356 018	4,57	356 751	4,78	(733)	-0,21

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Production de l'exercice + Ventes de marchandises	7 883 108	100,00	7 332 591	100,00	550 517	7,51
Ventes de marchandises	2 099 751	100,00	2 355 362	100,00	(255 611)	-10,85
VENTES M/SES GROUPE 5.50%	595	0,03	691	0,03	(96)	-13,89
VENTES M/SES GROUPE 20 %			1 299	0,06	(1 299)	-100,00
VENTES M/SES HORS GROUPE 5.50%	1 980 745	94,33	2 236 502	94,95	(255 758)	-11,44
VENTES M/SES HORS GROUPE 20 %			(200)	-0,01	200	100,00
VENTES M/SES CEE	113 782	5,42	106 019	4,50	7 762	7,32
VENTES EXO			3 018	0,13	(3 018)	-100,00
VENTES M/SES EXPORT	4 629	0,22	8 031	0,34	(3 402)	-42,36
Achats de marchandises	1 405 522	66,94	1 354 410	57,50	51 113	3,77
ACHATS M/SES GROUPE 5.5 %	754 252	35,92	630 454	26,77	123 799	19,64
ACHATS M/SES HORS GROUPE	651 270	31,02	723 956	30,74	(72 686)	-10,04
Variation de stocks de marchandises	(78 580)	-3,74	121 133	5,14	(199 713)	-164,87
VARIAT° STOCK M/SES	(78 580)	-3,74	121 133	5,14	(199 713)	-164,87
Marge commerciale	772 808	36,80	879 818	37,35	(107 010)	-12,16
Production vendue Biens	5 637 747	97,48	5 053 951	101,54	583 796	11,55
VENTES PF GROUPE	3 403	0,06	8 159	0,16	(4 756)	-58,29
VENTES PF HORS GROUPE	5 181 170	89,59	5 007 605	100,61	173 565	3,47
VENTES PRODUCTION CEE	507 081	8,77	400 819	8,05	106 262	26,51
VENTES PRODUITS FINIS EXO	641	0,01			641	
VENTES PRODUCTION HORS CEE	(1 785)	-0,03	9 122	0,18	(10 907)	-119,57
RRR ACCORDES 5.5 %	(7 252)	-0,13	(344 539)	-6,92	337 287	97,90
RRR ACCORDEES N-1			6 629	0,13	(6 629)	-100,00
RISTOURNE EXO TVA	(20 281)	-0,35	(14 979)	-0,30	(5 302)	-35,40
RISTOURNE EXO TVA N-1	(2 988)	-0,05	(3 961)	-0,08	972	24,55
R.R.R. ACCORDES CEE	(22 232)	-0,38	(14 024)	-0,28	(8 208)	-58,53
RRR CEE N-1	(11)		(882)	-0,02	872	98,80
Production vendue Services	58 249	1,01	56 652	1,14	1 597	2,82
MISE A DISPOSITION PERSONNEL	37 324	0,65	28 268	0,57	9 056	32,04
PORT & EMBALLAGES FRANCE 20 %	141				141	
PORT & EMBALL CEE	2 697	0,05	63		2 634	N/S
PORT ET EMBALLAGE GROUPE 20 %	6 282	0,11	4 127	0,08	2 155	52,21
REFACTURAT° FOURNITURES	154				154	
PERTES SUR STOCKS	11 652	0,20	24 194	0,49	(12 542)	-51,84
Production stockée	87 361	1,51	(133 374)	-2,68	220 735	165,50
VARIATION STOCKS PF	87 361	1,51	(133 374)	-2,68	220 735	165,50
Production de l'exercice	5 783 357	100,00	4 977 229	100,00	806 128	16,20
Achats stockés approvisionnement	2 302 087	39,81	1 948 582	39,15	353 505	18,14
ACHATS MAT. IERES INTRACOM	78 801	1,36	47 505	0,95	31 296	65,88
ACHATS MAT. PREMIERES GROUPE			69		(69)	-100,00
ACHATS MP HORS GROUPE	1 405 757	24,31	1 146 804	23,04	258 953	22,58
EMBALLAGES INTRACOM	202 354	3,50	108 326	2,18	94 028	86,80
EMBALLAGES GROUPE	368	0,01	887	0,02	(519)	-58,51
EMBALLAGES HORS GROUPE	604 554	10,45	621 783	12,49	(17 229)	-2,77
PERTES SUR STOCKS	11 652	0,20	24 194	0,49	(12 542)	-51,84
RRR OBTENUS/ ACHATS	(1 399)	-0,02	(986)	-0,02	(414)	-41,98
Variation de stocks approvisionnements	4 737	0,08	30 201	0,61	(25 464)	-84,31
VARIAT° STOCKS MP	(22 169)	-0,38	16 266	0,33	(38 434)	-236,29

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
VARIAT° STOCKS EMBALLAGES		26 136	637	0,45	25 499	N/S
VARIAT° STOCKS PDT S ENTRETIEN		770	13 298	0,01	(12 529)	-94,21
Achats de sous-traitance		3 091	5 915	0,05	(2 824)	-47,74
SOUS TRAIT ANCE CONDITIONNEMENT		3 091	5 915	0,05	(2 824)	-47,74
Marge brute de production		3 473 442	2 992 531	60,06	480 911	16,07
Achats non stockés matières et fournitures		276 165	226 826	3,50	49 339	21,75
ELECTRICITE		43 952	43 339	0,56	613	1,41
EAU		44 422	41 080	0,56	3 342	8,14
GAZ-COMBUSTIBLES-CARBURANTS		68 037	53 880	0,86	14 157	26,28
PETIT MATERIEL		114 026	82 793	1,45	31 232	37,72
FOURNITURES ADMINISTRATIVES		5 728	5 733	0,07	(5)	-0,09
Autres charges externes		2 183 203	1 943 838	27,69	239 366	12,31
CB MOBILIER PRODUCTION		53 880	57 710	0,68	(3 830)	-6,64
CREDIT BAIL SOGELEASE 2016						
LOCATIONS IMMOBILIERES		186 000	186 000	2,36		
LOCATIONS		26 199	26 594	0,33	(395)	-1,48
ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS		9 967	12 588	0,13	(2 621)	-20,82
ENTRETIENS BIENS MOBILIERS		26 238	11 184	0,33	15 055	134,61
MAINTENANCE		15 658	14 571	0,20	1 087	7,46
ASSURANCES MULTIRISQUES		23 013	21 264	0,29	1 749	8,22
ASSURANCES VEHICULES		3 359	4 731	0,04	(1 372)	-29,01
ASSURANCE SFAC		3 102	2 511	0,04	591	23,55
ETUDES ET RECHERCHES		1 890		0,02	1 890	
DOCUMENTATION GENERALE		1 610	2 334	0,02	(725)	-31,04
SERVICES EXT ERIEURS DIVERS		14 988	286	0,19	14 702	N/S
ANALYSE		2 344	2 278	0,03	66	2,90
ANALYSE CONTRACTUELLE		17 664	9 796	0,22	7 868	80,32
STOCKAGE		97 092	105 671	1,23	(8 579)	-8,12
TRAITEMENT DECHETS		6 177	4 042	0,08	2 135	52,82
FRAIS CLICHES ET PACKAGING		12 438	4 583	0,16	7 855	171,39
CONTROLE		3 200	3 200	0,04		
AUDIT		12 329	12 130	0,16	199	1,64
GARDIENNAGE		6 727	6 220	0,09	507	8,16
PERSONNEL INTERIMAIRE		41 412	42 874	0,53	(1 463)	-3,41
COMMISSIONS ET COURT AGES		50 619	55 000	0,64	(4 381)	-7,97
REMUNERATION DES TRANSITAIRES		4 469	219	0,06	4 250	N/S
HONORAIRES		29 481	41 228	0,37	(11 747)	-28,49
HONORAIRES GROUPE		550 000	460 000	6,98	90 000	19,57
HONORAIRES GROUPE LOGISTIQUE		120 000		1,52	120 000	
FRAIS ACTES		70	534	0,01	(463)	-86,83
PUBLICITE PROMOTIONNELLE		234 535	200 711	2,98	33 823	16,85
PUBLICITE PROMOTIONNELLE INTRAC		57 834	32 938	0,73	24 896	75,58
PP ANTERIEURES		(11 874)	(19 117)	-0,15	7 243	37,89
FOIRES, EXPOSITIONS, SALONS		16 320	15 100	0,21	1 220	8,08
ECHANTILLONS GRATUITS		60 860	104 182	0,77	(43 322)	-41,58
MARKETING			800	0,01	(800)	-100,00
ANIMATIONS MAGASINS		7 066	9 605	0,09	(2 540)	-26,44
DONS POURBOIRES			15		(15)	-100,00
TRANSPORT S/ACHATS		6 130	5 656	0,08	474	8,37
TRANSP / ACHATS INTRACOM			91		(91)	-100,00
TRANSPORT SUR ACHATS GPE		8			8	
TRANSPORTS/ VENTES		429 475	441 773	5,45	(12 298)	-2,78
FRAIS DE DEPLACEMENT		9 855	14 230	0,13	(4 376)	-30,75
RECEPTIONS		2 136	1 181	0,03	955	80,90
FRAIS POST AUX		7 454	6 393	0,09	1 061	16,60
TELEPHONE-COMMUNICATIONS		5 053	5 868	0,06	(814)	-13,87
FRAIS ET COMMISSIONS BANCAIRES		5 892	9 663	0,07	(3 771)	-39,02

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
COTISATIONS	32 533	0,41	27 200	0,37	5 334	19,61
Valeur ajoutée produite	1 786 882	22,67	1 701 686	23,21	85 195	5,01
Subventions d'exploitation			(14 058)	-0,19	14 058	100,00
SUBVENTION			(14 058)	-0,19	14 058	100,00
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	14 082	0,18	20 097	0,27	(6 016)	-29,93
FORMATION PROFESSIONNELLE	6 222	0,08	6 557	0,09	(335)	-5,11
FORMATION VERSEMENT VOLONTAIRE	979	0,01	6 650	0,09	(5 671)	-85,28
EFFORT CONSTRUCTION	2 740	0,03	2 718	0,04	23	0,83
TAXE APPRENTISSAGE	4 141	0,05	4 173	0,06	(32)	-0,77
Impôts, taxes & versements assimilés autres	82 264	1,04	115 836	1,58	(33 573)	-28,98
CET	39 794	0,50	59 274	0,81	(19 480)	-32,86
TAXES FONCIERES	29 403	0,37	40 929	0,56	(11 526)	-28,16
TVS	204		102		102	100,00
AUTRES DROITS	12 863	0,16	15 531	0,21	(2 669)	-17,18
Salaires et traitements	623 879	7,91	620 514	8,46	3 365	0,54
REMUNERATION DU PERSONNEL	591 547	7,50	587 081	8,01	4 465	0,76
REMUNERATION APPRENTI	2 081	0,03			2 081	
CONGES PAYES	(685)	-0,01	(3 222)	-0,04	2 537	78,74
PRIMES & GRATIFICATIONS	8 641	0,11	19 601	0,27	(10 960)	-55,91
INDEMNITES DIVERSES	10 115	0,13	10 053	0,14	62	0,61
PROV° PRIME ANNUELLE & EVAL	12 180	0,15	7 000	0,10	5 180	74,00
Charges sociales	234 981	2,98	234 484	3,20	498	0,21
URSSAF	165 549	2,10	171 396	2,34	(5 846)	-3,41
MUTUELLE	12 302	0,16	10 690	0,15	1 612	15,08
RETRAITE	38 829	0,49	38 974	0,53	(146)	-0,37
PREVOYANCE	8 790	0,11	10 271	0,14	(1 480)	-14,41
POLE EMPLOI	25 575	0,32	25 710	0,35	(135)	-0,52
PROV° CHARGES S/PRIMES	2 126	0,03			2 126	
GENERALI VIE	2 075	0,03	2 010	0,03	66	3,27
CHARGES SOCIALES S/ CP	(281)		(1 372)	-0,02	1 091	79,52
CICE	(30 566)	-0,39	(35 828)	-0,49	5 262	14,69
VERST OEUVRES SOCIALES	8 009	0,10	9 442	0,13	(1 433)	-15,18
MEDECINE DU TRAVAIL	2 572	0,03	3 190	0,04	(618)	-19,37
Excédent brut d'exploitation	831 676	10,55	696 697	9,50	134 979	19,37
Autres produits d'exploitation	47		30		17	54,91
PRODUITS DIVERS	47		30		17	54,91
Transfert de charges	75 411	0,96	109 118	1,49	(33 707)	-30,89
TRANSFERT DE CHARGES NON TAX	63 467	0,81	107 025	1,46	(43 559)	-40,70
TRANSFERT DE CHARGES TAXABLES	11 288	0,14			11 288	
TRANSFERT DE CHARGES GPE TAX	656	0,01	2 093	0,03	(1 437)	-68,67
Dotations aux amortissements et provisions	161 217	2,05	163 692	2,23	(2 475)	-1,51
DAP IMMO INCORPORELLES	1 175	0,01	65		1 110	N/S
DAP IMMO CORPORELLES	160 041	2,03	163 626	2,23	(3 585)	-2,19
Autres charges de gestion courante	30		85		(55)	-64,97
CHARGES DIVERSES COURANTE	30		85		(55)	-64,97

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Résultat d'exploitation	745 887	9,46	642 069	8,76	103 818	16,17
Produits financiers	15		16		(1)	-5,92
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	15		16		(1)	-5,92
Charges financières	69 746	0,88	74 000	1,01	(4 255)	-5,75
INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	24 886	0,32	25 933	0,35	(1 047)	-4,04
INTERETS COMPTES COURANTS	32 391	0,41	38 943	0,53	(6 552)	-16,82
INTER BANCAIRES / OP.FINANCT	3 682	0,05	3 706	0,05	(24)	-0,66
ESCOMPTES ACCORDES	7 298	0,09	5 244	0,07	2 054	39,18
AUTRES CHARGES FINANCIERES	1 488	0,02	174		1 314	754,85
Résultat courant avant impôts	676 157	8,58	568 085	7,75	108 072	19,02
Produits exceptionnels	114 142	1,45	62 225	0,85	51 917	83,43
PRODUIT S/ EX. ANTERIEURS	90 316	1,15	53 392	0,73	36 925	69,16
CESSION IMMOBILISATIONS	23 800	0,30	8 833	0,12	14 967	169,43
Cession immo financières	26				26	
Quote-part subv.résultat						
Charges exceptionnelles	288 154	3,66	94 890	1,29	193 265	203,67
PENALITES SUR MARCHES	3 565	0,05	6 929	0,09	(3 364)	-48,55
Charges except./ope.gestion	1 560	0,02			1 560	
AUTRE CHARGE S/ OPE GESTION	14 023	0,18	74 672	1,02	(60 649)	-81,22
CHARGES S/ EXERCICES ANTERIEUR	68 915	0,87	13 289	0,18	55 625	418,57
VNC IMMOBILISATIONS CEDEES	20 072	0,25			20 072	
VNC IMMOS FINANCIERES	21				21	
DAP PROVISION EXCEPTIONNELLE	180 000	2,28			180 000	
Résultat exceptionnel	(174 012)	-2,21	(32 665)	-0,45	(141 348)	-432,72
Particip. salariés aux résultats de l'entreprise	39 166	0,50	34 085	0,46	5 081	14,91
INTERESSEMENT	39 166	0,50	34 085	0,46	5 081	14,91
Impôts sur les bénéfices	106 960	1,36	144 584	1,97	(37 624)	-26,02
INTEGRATION FISCALE IS	116 456	1,48	144 584	1,97	(28 128)	-19,45
CREDIT IMPOT RECHERCHE	(9 496)	-0,12			(9 496)	
Résultat de l'exercice	356 018	4,52	356 751	4,87	(733)	-0,21

TERRE & MER PRODUCTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 264.000 euros
Siège social : Z.A N30 LA PEYRADE – 34110 FRONTIGNAN

RCS MONTPELLIER 342 790 771

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 7 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le sept mai, à onze heures,

La Société OLIVES & CO, Associée unique de la Société TERRE & MER PRODUCTION, a été convoquée à la présente Assemblée sur convocation qui lui a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par l'Associée unique.

Monsieur Serge DURAND préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société IN EXTENSO IDF HARL LEFORT & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, dûment convoqué, est présent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associée :

- les statuts de la société
- la feuille de présence à l'Assemblée
- les copies des lettres de convocation à l'Associée et au Commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- le rapport du Président contenant le rapport de gestion ainsi que son rapport sur l'ordre du jour extraordinaire
- le rapport du Commissaire aux Comptes
- le texte des décisions soumises à l'approbation de l'Associée unique.

Puis, le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Président, le rapport du Commissaire aux comptes, le texte des décisions proposées à l'adoption, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition de l'Associée, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Associée unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Associée unique est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- *Lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et présentation des comptes de cet exercice*
- *Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission*
- *Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des rapports qui les concernent*
- *Quitus au Président*
- *Affectation et répartition des résultats de l'exercice*
- *Etat des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce*
- *Questions diverses*

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- *Augmentation de capital en numéraire, en vertu de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce, à réserver aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du Travail*

Le Président donne lecture de son rapport, puis du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion et à l'issue de celle-ci, l'Associée unique prend successivement les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, du rapport du Commissaire aux Comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Serge DURAND de sa gestion en sa qualité de Président de la Société au cours de l'exercice 2018.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 356.018 Euros, de la manière suivante :

- à titre de distribution 356.018 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres se présentent comme suit :

- capital social264.000,00 €
- prime d'émission451.573,00 €
- réserve légale26.400,00 €

TOTAL 741.973,00 €

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICES	DIVIDENDES
31.12.2017	346.351 €
31.12.2016	680.764 €
31.12.2015	-

TROISIEME DECISION

L'Associée unique prend acte du contenu et de la nature des conventions telles que visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, qui se sont poursuivies ou qui sont intervenues au cours de l'exercice et les approuve.

La liste de ces conventions est annexée au présent procès-verbal et sera ainsi répertoriée au registre des décisions de l'Associée unique.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

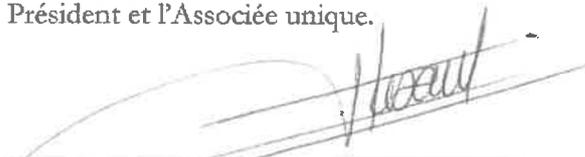
Après lecture du rapport du Président, l'Associée unique, agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, décide dans le cadre de la consultation triennale des Associés prévue par ce texte, **de ne pas réserver** aux salariés de la Société une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues par les articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité nécessaires, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'Associée unique.


OLIVES & CO
Représentée par Monsieur Serge DURAND


Monsieur Serge DURAND
Le Président de séance

d

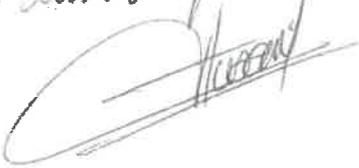
Annexe 5

SAS MAISON RAYMOND

199 IMPASSE MIRAMAN

30000 NIMES

*Pour copie certifiée conforme
aux livres comptables de l'entreprise*



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Sommaire

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

<i>COMPTES ANNUELS</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>4</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>6</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>8</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>9</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>10</i>
<i>Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)</i>	<i>14</i>
<i>ANNEXES</i>	<i>18</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>19</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>23</i>
<i>Amortissements</i>	<i>24</i>
<i>Provision</i>	<i>25</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>26</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>27</i>
<i>Eléments concernant les entreprises liées</i>	<i>28</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>29</i>
<i>Charges et pdts constatés d'avance</i>	<i>30</i>
<i>Capital social</i>	<i>31</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>32</i>
<i>Engagements financiers</i>	<i>33</i>
<i>Détail - Avals, cautions et garanties</i>	<i>34</i>
<i>Effectif moyen</i>	<i>35</i>
<i>Identité de la société mère consolidant les comptes</i>	<i>36</i>
<i>LIASSE FISCALE</i>	<i>37</i>

Etats financiers au 31/12/2018

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	29 745	25 970	3 776	5 640
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	19 260		19 260	19 260
	Constructions	722 272	560 286	161 987	193 248
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 497 803	1 252 101	245 702	201 628
	Autres immobilisations corporelles	178 033	156 860	21 173	24 559
	Immobilisations en cours	18 000		18 000	30 152
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	3 082		3 082	3 082	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts				800	
Autres immobilisations financières	3 962		3 962	3 962	
TOTAL (II)	2 472 157	1 995 216	476 941	482 331	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	282 051		282 051	248 588
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	81 527		81 527	107 082
	Marchandises	1 539		1 539	951
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	319 625	3 450	316 175	494 875
	Autres créances	73 528		73 528	104 187
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	100 000		100 000	100 000	
DISPONIBILITES	70 767		70 767	40 583	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	13 974		13 974	9 772
	TOTAL (III)	943 011	3 450	939 561	1 106 039
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 415 168	1 998 666	1 416 502	1 588 370

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

800

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	201 600	201 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	130 638	130 638
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 160	20 160
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(62 953)	
	Résultat de l'exercice	(299 127)	(62 953)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		(9 682)	289 445
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	333 362	269 635
	Emprunts et dettes financières divers	592 374	538 378
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 902	352 443
	Dettes fiscales et sociales	121 093	111 473
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 600	7 338	
Autres dettes	23 852	19 658	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		1 426 184	1 298 926
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 416 502	1 588 370
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(299 126,61)	(62 953,13)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 066 094	911 117
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		53 537	7 732

Détail de l'Actif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	476 941	33,67	482 331	30,37	(5 391)	-1,12
Concessions brevets et droits similaires	3 776	0,27	5 640	0,36	(1 864)	-33,06
20500000 BREVETS, MARQUES, LOGICIELS	29 745	2,10	29 745	1,87		
28050000 AMORT.LOGICIELS	(25 970)	-1,83	(24 105)	-1,52	(1 864)	-7,73
Terrains	19 260	1,36	19 260	1,21		
21100000 TERRAINS	19 260	1,36	19 260	1,21		
Constructions	161 987	11,44	193 248	12,17	(31 261)	-16,18
21300000 CONSTRUCTIONS	85 000	6,00	85 000	5,35		
21350000 AGENCT AMENCT INSTAL.CONSTRUCT°	332 905	23,50	332 905	20,96		
21400000 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	304 367	21,49	304 367	19,16		
28130000 AMORT.CONSTRUCTIONS	(76 373)	-5,39	(72 857)	-4,59	(3 516)	-4,83
28135000 AMORT AGENCT.AMENAGT.INST CONS	(179 546)	-12,68	(159 977)	-10,07	(19 569)	-12,23
28140000 AMORT EXTENSION USINE	(304 367)	-21,49	(296 190)	-18,65	(8 176)	-2,76
Installations techniques, matériel et outillage	245 702	17,35	201 628	12,69	44 074	21,86
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	1 497 803	105,74	1 390 524	87,54	107 279	7,72
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	(1 252 101)	-88,39	(1 188 896)	-74,85	(63 206)	-5,32
Autres immobilisations corporelles	21 173	1,49	24 559	1,55	(3 386)	-13,79
21810000 INSTALL. GENE. AGENC. AMENAG.	100 599	7,10	98 461	6,20	2 138	2,17
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	11 000	0,78	11 000	0,69		
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT	42 145	2,98	42 145	2,65		
21840000 MOBILIER	24 288	1,71	24 288	1,53		
28181000 AMORT.AGENCTS AMENCTS INSTAL.	(82 119)	-5,80	(78 177)	-4,92	(3 942)	-5,04
28182000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	(11 000)	-0,78	(11 000)	-0,69		
28183000 AMORT MAT.BUREAU ET INFO.	(40 944)	-2,89	(40 030)	-2,52	(913)	-2,28
28184000 AMORT. MOBILIER	(22 798)	-1,61	(22 128)	-1,39	(670)	-3,03
Immobilisations corporelles en cours	18 000	1,27	30 152	1,90	(12 152)	-40,30
23100000 IMMOBILISAT. CORPORELLES EN CO	18 000	1,27	30 152	1,90	(12 152)	-40,30
Autres participations	3 082	0,22	3 082	0,19		
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	3 082	0,22	3 082	0,19		
Prêts			800	0,05	(800)	-100,00
27430000 PRET AUX SALARIES			800	0,05	(800)	-100,00
Autres immobilisations financières	3 962	0,28	3 962	0,25		
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	3 962	0,28	3 962	0,25		
TOTAL III - Actif Circulant NET	939 561	66,33	1 106 039	69,63	(166 478)	-15,05
Matières premières, approvisionnements	282 051	19,91	248 588	15,65	33 463	13,46
31000000 STOCKS MATIERES PREMIERES	129 710	9,16	96 585	6,08	33 125	34,30
32100000 STOCKS PRODUITS ENTRETIEN	7 890	0,56	7 677	0,48	213	2,77
32600000 STOCKS EMBALLAGES	144 451	10,20	144 326	9,09	125	0,09
Produits intermédiaires et finis	81 527	5,76	107 082	6,74	(25 555)	-23,86
35500000 STOCKS PRODUITS FINIS	81 527	5,76	107 082	6,74	(25 555)	-23,86
Marchandises	1 539	0,11	951	0,06	588	61,83
37100000 STOCKS M/SES	1 539	0,11	951	0,06	588	61,83

Détail de l'Actif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Créances clients et comptes rattachés	316 175	22,32	494 875	31,16	(178 700)	-36,11
041D Collectif clients débiteurs	319 625	22,56	498 325	31,37	(178 700)	-35,86
49100000 DEPRECIATION CPTES CLIENTS	(3 450)	-0,24	(3 450)	-0,22		
Autres créances	73 528	5,19	104 187	6,56	(30 660)	-29,43
040D Collectif fournisseurs débiteurs	372	0,03	158	0,01	213	134,61
40980000 FRS AVOIRS A RECEVOIR	476	0,03	9 384	0,59	(8 908)	-94,93
42500000 PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTE			219	0,01	(219)	-100,00
44520000 TVA DUE INTRACOM	465	0,03	452	0,03	13	2,89
44562000 TVA DED/IMMOS	5 108	0,36	1 526	0,10	3 582	234,68
44566100 TVA DEDUCTIBLE / PRESTATIONS	16 038	1,13	20 142	1,27	(4 104)	-20,37
44583000 REMBOURSEMENT CREDIT TVA	10 551	0,74	17 836	1,12	(7 285)	-40,84
44586000 TVA S/FNP & AVOIRS A RECEVOIR	10 686	0,75	2 819	0,18	7 867	279,09
44587000 TVA S/ FACTURES A ETABLIR	249	0,02	144	0,01	105	72,55
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	28 584	2,02	27 312	1,72	1 272	4,66
45610000 CPTA COURANT L.R.A.D.	1 000	0,07	1 000	0,06		
46870000 DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR			23 196	1,46	(23 196)	-100,00
Valeurs mobilières de placement	100 000	7,06	100 000	6,30		
50800000 AUTRES PLACEMENTS	100 000	7,06	100 000	6,30		
Disponibilités	70 767	5,00	40 583	2,56	30 184	74,38
51130000 EFFET A ENCAISSER CAVDF	213	0,02	2 860	0,18	(2 647)	-92,55
51213200 BQUE PALATINE 1321601B001	52 909	3,74	25 431	1,60	27 478	108,05
51220010 CAVDF SNARG 83331616299	3 265	0,23	1 633	0,10	1 631	99,89
51880000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	13 883	0,98	9 933	0,63	3 950	39,76
53000000 CAISSE Z.I.	497	0,04	726	0,05	(229)	-31,57
Charges constatées d'avance	13 974	0,99	9 772	0,62	4 202	43,00
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	13 974	0,99	9 772	0,62	4 202	43,00
TOTAL DU BILAN ACTIF	1 416 502	100,00	1 588 370	100,00	(171 868)	-10,82

Détail du Passif

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(9 682)	-0,68	289 445	18,22	(299 127)	-103,35
Capital Social ou individuel	201 600	14,23	201 600	12,69		
10100000 CAPITAL	201 600	14,23	201 600	12,69		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	130 638	9,22	130 638	8,22		
10420000 BONI DE FUSION	130 638	9,22	130 638	8,22		
Réserve légale	20 160	1,42	20 160	1,27		
10610000 RESERVE LEGALE	20 160	1,42	20 160	1,27		
Report à nouveau	(62 953)	-4,44			(62 953)	
11900000 REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	(62 953)	-4,44			(62 953)	
12900000 RESULTAT DE L EXERCICE (PERTE)						
Résultat de l'exercice	(299 127)	-21,12	(62 953)	-3,96	(236 173)	-375,16
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	1 426 184	100,68	1 298 926	81,78	127 258	9,80
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	333 362	23,53	269 635	16,98	63 727	23,63
16422200 PRET BDP 453336001			16 743	1,05	(16 743)	-100,00
16431400 PRET PAL 103779101 57287_ []			2 021	0,13	(2 021)	-100,00
16431500 PRET SG 216356007209	123 720	8,73	147 949	9,31	(24 229)	-16,38
16431600 PRET SG PRET 167 500 €	156 062	11,02	95 152	5,99	60 910	64,01
16884000 INTERETS COURUS	43		38		5	14,35
51212300 BPVF SNARG 30221332411	52 995	3,74	7 250	0,46	45 745	630,97
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	542	0,04	482	0,03	59	12,31
Emprunts et dettes financières divers	592 374	41,82	538 378	33,89	53 996	10,03
16810000 PRET TAUX ZERO INNOVATION	180 375	12,73	228 475	14,38	(48 100)	-21,05
45101050 COMPTE COURANT OLIVES & CO	406 083	28,67	304 971	19,20	101 111	33,15
45580000 INTERETS COURUS C/C	5 441	0,38	4 456	0,28	985	22,71
45800000 OPERATIONS EN COMMUN SDLM	476	0,03	476	0,03		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 902	23,57	352 443	22,19	(18 541)	-5,26
040C Collectif fournisseurs créditeurs	265 451	18,74	324 006	20,40	(58 555)	-18,07
40810000 FRS FACTURES NON PARVENUES	68 451	4,83	28 437	1,79	40 014	140,71
Dettes fiscales et sociales	121 093	8,55	111 473	7,02	9 620	8,63
42700000 PERSONNEL OPPOSITIONS			112	0,01	(112)	-100,00
42820000 DETTES CONGES PAYES	39 498	2,79	34 547	2,18	4 951	14,33
42860000 PERSONNEL AUTRES CHARGES	11 450	0,81	12 141	0,76	(691)	-5,69
43100000 URSSAF - POLE EMPLOI	30 817	2,18	27 864	1,75	2 953	10,60
43701200 PREVOYANCE	1 886	0,13	1 815	0,11	71	3,91
43720000 MUTUELLE	5 098	0,36	4 342	0,27	756	17,42
43730000 CAISSE RETRAITE	8 953	0,63	8 143	0,51	810	9,95
43820000 CHARGES S/ CONGES PAYES	17 774	1,25	15 546	0,98	2 228	14,33
43860000 ORG. SOC. CHARGES A PAYER	5 153	0,36	5 463	0,34	(310)	-5,67
44566200 TVA DED/ INTRACOM	465	0,03	452	0,03	13	2,89
44860000 ETAT-CHARGES A PAYER			1 049	0,07	(1 049)	-100,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 600	1,52	7 338	0,46	14 262	194,36
40400000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	21 600	1,52	7 338	0,46	14 262	194,36
Autres dettes	23 852	1,68	19 658	1,24	4 194	21,33

Détail du Passif

	01/01/2018		01/01/2017		Variations	
	12		12			%
	31/12/2018	mois	31/12/2017	mois		
041C Collectif clients créditeurs	8 489	0,60	7 752	0,49	737	9,51
41980000 CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	5 208	0,37	4 344	0,27	865	19,91
46700001 EFFORT CONSTRUCTION	2 145	0,15	2 006	0,13	140	6,96
46700002 TAXE APPRENTISSAGE	3 242	0,23	3 031	0,19	211	6,96
46700003 FORMATION PROFESSIONNELLE	4 768	0,34	2 526	0,16	2 241	88,71
TOTAL DUBILAN PASSIF	1 416 502	100,00	1 588 370	100,00	(171 868)	-10,82

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2018	31/12/2017
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 743		4 743	14 573
	Production vendue (Biens)	2 739 070	4 252	2 743 322	2 765 600
	Production vendue (Services et Travaux)	42 674		42 674	19 573
	Montant net du chiffre d'affaires	2 786 486	4 252	2 790 738	2 799 746
	Production stockée			(25 555)	(14 757)
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			867	6 674
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			12 901	9 351
	Autres produits			18	25
	Total des produits d'exploitation (1)				2 778 970
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			4 416	12 451
	Variation de stock			(588)	605
	Achats de matières et autres approvisionnements			1 146 474	1 091 552
	Variation de stock			(33 463)	(30 070)
	Autres achats et charges externes			947 034	988 735
	Impôts, taxes et versements assimilés			72 891	76 109
	Salaires et traitements			490 723	446 038
	Charges sociales du personnel			191 671	180 862
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			101 856	93 273
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			14	26	
Total des charges d'exploitation (2)				2 921 029	2 859 579
RESULTAT D'EXPLOITATION				(142 059)	(58 541)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		(142 059)	(58 541)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 950	3 650
	Total des produits financiers	3 950	3 650
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 805	8 081
	Total des charges financières	8 805	8 081
RESULTAT FINANCIER		(4 855)	(4 431)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(146 914)	(62 971)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		6 615 14 588
	Total des produits exceptionnels		21 203
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	166 821	21 185
	Total des charges exceptionnelles	166 821	21 185
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(166 821)	18
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		(14 609)	
TOTAL DES PRODUITS		2 782 920	2 825 892
TOTAL DES CHARGES		3 082 046	2 888 845
RESULTAT DE L'EXERCICE		(299 127)	(62 953)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		5 441	4 456

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	2 778 970	99,58	2 801 039	100,05	(22 069)	-0,79
Ventes de marchandises	4 743	0,17	14 573	0,52	(9 830)	-67,45
Ventes de marchandises FRANCE	4 743	0,17	14 573	0,52	(9 830)	-67,45
70715000 VENTES M/SES GROUPE 5.5%	510	0,02	510	0,02	0	0,00
70715196 VENTES M/SES GROUPE 20 %			57	0,00	(57)	-100,00
70718000 VENTES MARCH HORS GROUPE 5.5%	4 233	0,15	14 516	0,52	(10 283)	-70,84
Production vendue Biens	2 743 322	98,30	2 765 600	98,78	(22 279)	-0,81
Production vendue Biens FRANCE	2 746 368	98,41	2 767 918	98,86	(21 550)	-0,78
70115000 VENTES PF GROUPE	1 689 552	60,54	1 614 038	57,65	75 515	4,68
70118000 VENTES PF HORS GROUPE	1 057 369	37,89	1 137 428	40,63	(80 059)	-7,04
70122000 VENTES PRODUCTION CEE	4 252	0,15	14 721	0,53	(10 469)	-71,11
70123000 VENTES PRODUCTION HORS CEE			6 527	0,23	(6 527)	-100,00
70920000 RISTOURNES NETTES DE TVA	(4 919)	-0,18	(4 797)	-0,17	(122)	-2,55
70921900 RISTOURNES NETTES DE TVA N-1	113		113		0	0,00
Production vendue Biens EXPORT	4 252	0,15	21 248	0,76	(16 996)	-79,99
70915500 RRR ACCORDES 5.5 %	(4 521)	-0,16	(2 317)	-0,08	(2 203)	-95,07
70915510 RRR ACCORDEES N-1	1 474	0,05	1 474	0,05	0	0,00
Production vendue Services + Travaux	42 674	1,53	19 573	0,70	23 101	118,02
Production vendue Services FRANCE	803	0,03	2 911	0,10	(2 108)	-72,41
70852119 PORT & EMBALLAGES FRANCE			327	0,01	(327)	-100,00
70852300 PORT & EMBALLAGES HORS CEE			496	0,02	(496)	-100,00
70852519 PORT ET EMBALLAGE GROUPE 20 %	573	0,02	1 028	0,04	(455)	-44,26
70880000 AUTRE PDT'S ANNEXES EXO	230	0,01	1 061	0,04	(830)	-78,28
Production vendue Services EXPORT	41 871	1,50	16 662	0,60	25 209	151,30
70899000 PERTES S/ STOCKS						
Montant net du chiffre d'affaires	2 790 738	100,00	2 799 746	100,00	(9 007)	-0,32
Production stockée	(25 555)	-0,92	(14 757)	-0,53	(10 798)	-73,17
71355000 VARIATION STOCK PRODUITS FINIS	(25 555)	-0,92	(14 757)	-0,53	(10 798)	-73,17
Subventions d'exploitation	867	0,03	6 674	0,24	(5 807)	-87,01
74000000 SUBVENTION	867	0,03	6 674	0,24	(5 807)	-87,01
Reprises sur amort. & prov., transferts de charges	12 901	0,46	9 351	0,33	3 551	37,97
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES NON TAX	9 215	0,33	8 103	0,29	1 112	13,72
79110000 TRANSFERT DE CHARGES TAXABLES	3 366	0,12	1 248	0,04	2 118	169,68
79115000 TRANSFERT DE CHARGES GROUPE	321	0,01			321	100,00
Autres produits d'exploitation	18	0,00	25	0,00	(7)	-27,88
75800000 PRODUITS GESTION COURANTE	18	0,00	25	0,00	(7)	-27,88
Total des charges d'exploitation	2 921 029	104,67	2 859 579	102,14	61 449	2,15
Achats de marchandises	4 416	0,16	12 451	0,44	(8 035)	-64,53
60715000 ACHAT S M/SES GROUPE	4 416	0,16	8 651	0,31	(4 235)	-48,95
60718000 ACHAT S M/SES HORS GROUPE			3 800	0,14	(3 800)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%	
Variation de stocks de marchandises		(588)		605		(1 193)	-197,19
60370000 VARIATION STOCK M/SES		(588)		605		(1 193)	-197,19
Achats de matières premières et autres appro.		1 146 474		1 091 552		54 922	5,03
60112000 ACHATS MAT PREMIERES INTRACOM		396				396	
60115000 ACHATS MAT PREMIERES GROUPE		55 008		86 829		(31 821)	-36,65
60118000 ACHATS MAT PREMIERES HORS GPE		622 287		508 098		114 189	22,47
60212000 EMBALLAGES INTRACOM		51 495		96 556		(45 061)	-46,67
60215000 EMBALLAGES GROUPE		5 952		5 262		691	13,13
60218000 EMBALLAGES HORS GROUPE		369 617		378 373		(8 756)	-2,31
60810000 PERTES SUR STOCKS		41 871		16 662		25 209	151,30
60910000 RRR OBTENUS/ ACHATS FOURNITURE		(153)		(228)		75	32,93
Variation de stocks approvisionnements		(33 463)		(30 070)		(3 393)	-11,28
60310000 VARIATION STOCK MP		(33 125)		(2 204)		(30 921)	N/S
60322000 VARIATION STOCK CONSOMMABLES		(213)		823		(1 036)	-125,88
60326000 VARIATION STOCK EMBALLAGES		(125)		(28 689)		28 564	99,56
Autres achats et charges externes		947 034		988 735		(41 701)	-4,22
60611000 ELECTRICITE		27 776		32 680		(4 905)	-15,01
60612000 EAU		8 225		7 719		506	6,55
60613000 GAZ-COMBUSTIBLES-CARBURANTS		22 079		18 947		3 132	16,53
60638000 PETIT MATERIEL		79 460		73 078		6 382	8,73
60638150 ACHAT PETIT MATERIEL GROUPE		484		165		319	193,28
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES		666		1 583		(918)	-57,96
61220510 CREDIT BAIL PRODUCTION		9 079		29 225		(20 146)	-68,93
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES		15 960		15 960			
61350000 LOCATIONS MOBILIERES		20 866		21 675		(810)	-3,74
61520000 ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS		11 895		19 931		(8 037)	-40,32
61550000 ENTRETIEN BIENS MOBILIERS		23 868		35 005		(11 138)	-31,82
61560000 MAINTENANCE		30 109		12 394		17 715	142,92
61610000 MULTIRISQUES		12 511		9 986		2 525	25,29
61611000 ASSURANCES VEHICULES		1 023		1 023			
61650000 ASSURANCE SFAC		1 565		2 217		(652)	-29,41
61700000 ETUDES ET RECHERCHES		11 230				11 230	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE		1 291		1 184		107	9,07
61835000 FORMATION		100		2 034		(1 934)	-95,08
61871000 ANALYSE		17 704		14 526		3 177	21,87
61872000 STOCKAGE		1 590		153		1 437	938,29
61873000 TRAITEMENTS DECHETS		11 022		8 191		2 831	34,56
61874000 FRAIS CLICHES & PACKAGING		13 884		3 047		10 837	355,66
61875000 CONTROLES		6 427		6 417		11	0,17
61875100 AUDIT		7 855		6 310		1 546	24,50
61876000 GARDIENNAGE		422		3 410		(2 988)	-87,63
62110000 INTERIMAIRE		64 038		97 255		(33 217)	-34,15
62140000 PERSONNEL PRETE A L ENTREPRISE		37 324		22 315		15 009	67,26
62240000 FRAIS TRANSITAIRES		13 632		9 885		3 747	37,91
62260000 HONORAIRES		13 975		16 506		(2 531)	-15,34
62265000 HONORAIRES GROUPE		300 000		330 000		(30 000)	-9,09
62311000 PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES		2 378		5 248		(2 870)	-54,69
62319000 PP ANTERIEURES		2 230		(2 381)		4 612	193,66
62333000 ECHANTILLONS		4 405		3 453		952	27,57
62380000 ANIMATIONS MAGASINS		585		553		32	5,79
62381000 DONS POURBOIRES		50		50			
62410000 TRANSPORTS/ ACHATS		6 543		3 450		3 093	89,67
62412000 TRANSPORT/ ACHATS INTRACOM		1 568		3 439		(1 871)	-54,41
62420000 TRANSPORTS/ VENTES		124 094		125 099		(1 006)	-0,80
62423000 TRANSPORT S/ VENTES EXPORT				186		(186)	-100,00
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENT		7 321		19 661		(12 340)	-62,77

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2018	12	01/01/2017	12	Variations	
		31/12/2018	mois	31/12/2017	mois		%
62570000	FRAIS DE RECEPTION	1 050	0,04	1 086	0,04	(36)	-3,36
62610000	FRAIS POSTAUX	4 199	0,13	3 792	0,14	406	10,71
62620000	TELEPHONE-COMMUNICATIONS	9 804	0,35	9 621	0,34	183	1,90
62780000	FRAIS ET COMMISSIONS BANCAIRES	2 639	0,09	3 070	0,11	(431)	-14,04
62810000	COTISATIONS	12 194	0,44	5 202	0,19	6 992	134,40
62810320	COTISATIONS ADV	1 920	0,07	4 385	0,16	(2 465)	-56,21
Impôts, taxes & versements assimilés		72 891	2,61	76 109	2,72	(3 218)	-4,23
63330000	FORMATION PROFESSIONNELLE	4 768	0,17	4 642	0,17	125	2,70
63331000	FORMATION VERSEMENT VOLONTAIRE			2 674	0,10	(2 674)	-100,00
63340000	EFFORT CONSTRUCTION	2 145	0,08	2 006	0,07	140	6,96
63350000	TAXE APPRENTISSAGE	3 242	0,12	3 031	0,11	211	6,96
63511100	CET	26 690	0,96	28 063	1,00	(1 373)	-4,89
63512000	TAXES FONCIERES	34 778	1,25	34 373	1,23	405	1,18
63580000	AUTRES DROITS	1 268	0,05	1 320	0,05	(52)	-3,92
Salaires et traitements		490 723	17,58	446 038	15,93	44 685	10,02
64100000	REMUNERATION DU PERSONNEL	464 983	16,66	423 576	15,13	41 407	9,78
64110000	REMUNERATIONS APPRENTIS			7 675	0,27	(7 675)	-100,00
64120000	CONGES PAYES	4 951	0,18	(6 468)	-0,23	11 419	176,55
64130000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 756	0,10	9 114	0,33	(6 357)	-69,76
64140000	INDEMNITES DIVERSES	6 584	0,24			6 584	
64160000	PROV ^o PRIMES CONV & EVAL	11 450	0,41	12 141	0,43	(691)	-5,69
Charges sociales du personnel		191 671	6,87	180 862	6,46	10 810	5,98
64510000	URSSAF	138 812	4,97	134 316	4,80	4 497	3,35
64520000	MUTUELLE	10 040	0,36	9 794	0,35	246	2,52
64530000	RETRAITE	28 868	1,03	26 817	0,96	2 051	7,65
64532000	PREVOYANCE	6 063	0,22	7 287	0,26	(1 223)	-16,79
64540000	POLE EMPLOI	20 024	0,72	18 668	0,67	1 356	7,26
64560000	PROV CHARGES S/PRIME CONV	(310)	-0,01	2 268	0,08	(2 578)	-113,67
64580000	CHARGES S/CONGES PAYES	2 228	0,08	(2 911)	-0,10	5 139	176,54
64590001	CICE	(25 600)	-0,92	(26 849)	-0,96	1 249	4,65
64740000	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES	9 228	0,33	9 080	0,32	149	1,64
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	2 318	0,08	2 393	0,09	(75)	-3,13
Dotation aux amortissements sur immobilisations		101 856	3,65	93 273	3,33	8 583	9,20
68111000	DAP IMMOS INCORPORELLES	1 864	0,07			1 864	
68112000	DAP IMMO CORPORELLES	99 991	3,58	93 273	3,33	6 719	7,20
Autres charges de gestion courante		14		26		(12)	-66,65
65800000	CHARGES GESTION COURANTE	14		26		(12)	-66,65
Résultat d'exploitation		(142 059)	-5,09	(58 541)	-2,09	(83 518)	-142,67
Total des produits financiers		3 950	0,14	3 650	0,13	300	8,22
Autres intérêts et produits assimilés		3 950	0,14	3 650	0,13	300	8,22
76800000	AUTRES PDTS FINANCIERS	3 950	0,14	3 650	0,13	300	8,22
Total des charges financières		8 805	0,32	8 081	0,29	725	8,97
Intérêts et charges assimilées		8 805	0,32	8 081	0,29	725	8,97
66110000	INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	1 953	0,07	2 163	0,08	(210)	-9,71
66150000	INTERETS COMPTES COURANTS	5 441	0,19	4 456	0,16	985	22,11
66160000	INTERETS BANCAIRES	1 412	0,05	1 462	0,05	(50)	-3,45

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Résultat financier	(4 855)	-0,17	(4 431)	-0,16	(425)	-9,58
Résultat courant avant impôts	(146 914)	-5,26	(62 971)	-2,25	(83 943)	-133,30
Total des produits exceptionnels			21 203	0,76	(21 203)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			6 615	0,24	(6 615)	-100,00
7720000 PRODUITS S/ EX. ANTERIEURS			6 615	0,24	(6 615)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital			14 588	0,52	(14 588)	-100,00
77520000 PRODUIT CESSION IMMO CORP.			13 000	0,46	(13 000)	-100,00
77700000 QUOTE PART SUB INVEST			1 588	0,06	(1 588)	-100,00
Total des charges exceptionnelles	166 821	5,98	21 185	0,76	145 637	687,46
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	166 821	5,98	21 185	0,76	145 637	687,46
67110000 PENALITES CLIENTS	297	0,01	473	0,02	(177)	-37,32
67140000 Charges except./ope.gestion	109 107	3,91			109 107	
67180000 AUTRE CHARGE S/ OPE GESTION	53 076	1,90	18 500	0,66	34 576	186,90
67200000 CHARGES S/ EX ANTERIEURS	4 342	0,16	2 211	0,08	2 130	96,34
Résultat exceptionnel	(166 821)	-5,98	18		(166 840)	N/S
Impôts sur les bénéfices	(14 609)	-0,52			(14 609)	
69910000 CREDIT IMPOT RECHERCHE	(14 609)	-0,52			(14 609)	
Résultat de l'exercice	(299 127)	-10,72	(62 953)	-2,25	(236 173)	-375,16

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Production de l'exercice + Ventes de marchandises	2 765 183	100,00	2 784 989	100,00	(19 805)	-0,71
Ventes de marchandises	4 743	100,00	14 573	100,00	(9 830)	-67,45
VENTES M/SES GROUPE 5.5%	510	10,74			510	
VENTES M/SES GROUPE 20 %			57	0,39	(57)	-100,00
VENTES MARCH HORS GROUPE 5.5%	4 233	89,26	14 516	99,61	(10 283)	-70,84
Achats de marchandises	4 416	93,11	12 451	85,44	(8 035)	-64,53
ACHATS M/SES GROUPE	4 416	93,11	8 651	59,36	(4 235)	-48,95
ACHATS M/SES HORS GROUPE			3 800	26,08	(3 800)	-100,00
Variation de stocks de marchandises	(588)	-12,40	605	4,15	(1 193)	-197,19
VARIATION STOCK M/SES	(588)	-12,40	605	4,15	(1 193)	-197,19
Marge commerciale	915	19,28	1 517	10,41	(602)	-39,70
Production vendue Biens	2 743 322	99,38	2 765 600	99,83	(22 279)	-0,81
VENTES PF GROUPE	1 689 552	61,21	1 614 038	58,26	75 515	4,68
VENTES PF HORS GROUPE	1 057 369	38,30	1 137 428	41,06	(80 059)	-7,04
VENTES PRODUCTION CEE	4 252	0,15	14 721	0,53	(10 469)	-71,11
VENTES PRODUCTION HORS CEE			6 527	0,24	(6 527)	-100,00
RRR ACCORDEES 5.5 %	(4 521)	-0,16	(2 317)	-0,08	(2 203)	-95,07
RRR ACCORDEES N-1	1 474	0,05			1 474	
RISTOURNES NETTES DE TVA	(4 919)	-0,18	(4 797)	-0,17	(122)	-2,55
RISTOURNES NETTES DE TVA N-1	113				113	
Production vendue Services	42 674	1,55	19 573	0,71	23 101	118,02
PORT & EMBALLAGES FRANCE			327	0,01	(327)	-100,00
PORT & EMBALLAGES HORS CEE			496	0,02	(496)	-100,00
PORT ET EMBALLAGE GROUPE 20 %	573	0,02	1 028	0,04	(455)	-44,26
AUTRE PDTS ANNEXES EXO	230	0,01	1 061	0,04	(830)	-78,28
PERTES S/ STOCKS	41 871	1,52	16 662	0,60	25 209	151,30
Production stockée	(25 555)	-0,93	(14 757)	-0,53	(10 798)	-73,17
VARIATION STOCK PRODUITS FINIS	(25 555)	-0,93	(14 757)	-0,53	(10 798)	-73,17
Production de l'exercice	2 760 441	100,00	2 770 416	100,00	(9 976)	-0,36
Achats stockés approvisionnement	1 146 474	41,53	1 091 552	39,40	54 922	5,03
ACHATS MAT PREMIERES INTRACOM	396	0,01			396	
ACHATS MAT PREMIERES GROUPE	55 008	1,99	86 829	3,13	(31 821)	-36,65
ACHATS MAT PREMIERES HORS GPE	622 287	22,54	508 098	18,34	114 189	22,47
EMBALLAGES INTRACOM	51 495	1,87	96 556	3,49	(45 061)	-46,67
EMBALLAGES GROUPE	5 952	0,22	5 262	0,19	691	13,13
EMBALLAGES HORS GROUPE	369 617	13,39	378 373	13,66	(8 756)	-2,31
PERTES SUR STOCKS	41 871	1,52	16 662	0,60	25 209	151,30
RRR OBTENUS/ ACHATS FOURNITURE	(153)	-0,01	(228)	-0,01	75	32,93
Variation de stocks approvisionnements	(33 463)	-1,21	(30 070)	-1,09	(3 393)	-11,28
VARIATION STOCK MP	(33 125)	-1,20	(2 204)	-0,08	(30 921)	N/S
VARIATION STOCK CONSOMMABLES	(213)	-0,01	823	0,03	(1 036)	-125,88
VARIATION STOCK EMBALLAGES	(125)		(28 689)	-1,04	28 564	99,56
Marge brute de production	1 647 430	59,68	1 708 934	61,69	(61 505)	-3,60
Achats non stockés matières et fournitures	138 689	5,02	134 173	4,82	4 516	3,37
ELECTRICITE	27 776	1,00	32 680	1,17	(4 905)	-15,01

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
EAU	8 225	0,30	7 719	0,28	506	6,55
GAZ-COMBUSTIBLES-CARBURANTS	22 079	0,80	18 947	0,68	3 132	16,53
PETIT MATERIEL	79 460	2,87	73 078	2,62	6 382	8,73
ACHAT PETIT MATERIEL GROUPE	484	0,02	165	0,01	319	193,28
Fournitures administratives	666	0,02	1 583	0,06	(918)	-57,96
Autres charges externes	808 345	29,23	854 562	30,68	(46 216)	-5,41
CREDIT BAIL PRODUCTION	9 079	0,33	29 225	1,05	(20 146)	-68,93
LOCATIONS IMMOBILIERES	15 960	0,58	15 960	0,57		
LOCATIONS MOBILIERES	20 866	0,75	21 675	0,78	(810)	-3,74
ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS	11 895	0,43	19 931	0,72	(8 037)	-40,32
ENTRETIEN BIENS MOBILIERS	23 868	0,86	35 005	1,26	(11 138)	-31,82
MAINTENANCE	30 109	1,09	12 394	0,45	17 715	142,92
MULTIRISQUES	12 511	0,45	9 986	0,36	2 525	25,29
ASSURANCES VEHICULES	1 023	0,04	1 023	0,04		
ASSURANCE SFAC	1 565	0,06	2 217	0,08	(652)	-29,41
ETUDES ET RECHERCHES	11 230	0,41			11 230	
DOCUMENTATION GENERALE	1 291	0,05	1 184	0,04	107	9,07
FORMATION	100		2 034	0,07	(1 934)	-95,08
ANALYSE	17 704	0,64	14 526	0,52	3 177	21,87
STOCKAGE	1 590	0,06	153	0,01	1 437	938,29
TRAITEMENTS DECHETS	11 022	0,40	8 191	0,29	2 831	34,56
FRAIS CLICHES & PACKAGING	13 884	0,50	3 047	0,11	10 837	355,66
CONTROLES	6 427	0,23	6 417	0,23	11	0,17
AUDIT	7 855	0,28	6 310	0,23	1 546	24,50
GARDIENNAGE	422	0,02	3 410	0,12	(2 988)	-87,63
INTERIMAIRE	64 038	2,32	97 255	3,49	(33 217)	-34,15
PERSONNEL PRETE A L ENTREPRISE	37 324	1,35	22 315	0,80	15 009	67,26
FRAIS TRANSITAIRES	13 632	0,49	9 885	0,35	3 747	37,91
HONORAIRES	13 975	0,51	16 506	0,59	(2 531)	-15,34
HONORAIRES GROUPE	300 000	10,85	330 000	11,85	(30 000)	-9,09
PARTICIPATIONS PUBLICITAIRES	2 378	0,09	5 248	0,19	(2 870)	-54,69
PP ANTERIEURES	2 230	0,08	(2 381)	-0,09	4 612	193,66
ECHANTILLONS	4 405	0,16	3 453	0,12	952	27,57
ANIMATIONS MAGASINS	585	0,02	553	0,02	32	5,79
DONS POURBOIRES	50		50			
TRANSPORTS/ ACHATS	6 543	0,24	3 450	0,12	3 093	89,67
TRANSPORT/ ACHATS INTRACOM	1 568	0,06	3 439	0,12	(1 871)	-54,41
TRANSPORTS/ VENTES	124 094	4,49	125 099	4,49	(1 006)	-0,80
TRANSPORTS/ VENTES EXPORT			186	0,01	(186)	-100,00
FRAIS DE DEPLACEMENT	7 321	0,26	19 661	0,71	(12 340)	-62,77
FRAIS DE RECEPTION	1 050	0,04	1 086	0,04	(36)	-3,36
FRAIS POSTAUX	4 199	0,15	3 792	0,14	406	10,71
TELEPHONE-COMMUNICATIONS	9 804	0,35	9 621	0,35	183	1,90
FRAIS ET COMMISSIONS BANCAIRES	2 639	0,10	3 070	0,11	(431)	-14,04
COTISATIONS	12 194	0,44	5 202	0,19	6 992	134,40
COTISATIONS ADV	1 920	0,07	4 385	0,16	(2 465)	-56,21
Valeur ajoutée produite	701 310	25,36	721 716	25,91	(20 406)	-2,83
Subventions d'exploitation	867	0,03	6 674	0,24	(5 807)	-87,01
SUBVENTION	867	0,03	6 674	0,24	(5 807)	-87,01
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	10 155	0,37	12 353	0,44	(2 198)	-17,79
FORMATION PROFESSIONNELLE	4 768	0,17	4 642	0,17	125	2,70
FORMATION VERSEMENT VOLONTAIRE			2 674	0,10	(2 674)	-100,00
EFFORT CONSTRUCTION	2 145	0,08	2 006	0,07	140	6,96
TAXE APPRENTISSAGE	3 242	0,12	3 031	0,11	211	6,96
Impôts, taxes & versements assimilés autres	62 736	2,27	63 756	2,29	(1 020)	-1,60

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
CET	26 690	0,97	28 063	1,01	(1 373)	-4,89
TAXES FONCIERES	34 778	1,26	34 373	1,23	405	1,18
AUTRES DROITS	1 268	0,05	1 320	0,05	(52)	-3,92
Salaires et traitements	490 723	17,75	446 038	16,02	44 685	10,02
REMUNERATION DU PERSONNEL	464 983	16,82	423 576	15,21	41 407	9,78
REMUNERATIONS APPRENTIS			7 675	0,28	(7 675)	-100,00
CONGES PAYES	4 951	0,18	(6 468)	-0,23	11 419	176,55
PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 756	0,10	9 114	0,33	(6 357)	-69,76
INDEMNITES DIVERSES	6 584	0,24	6 584			
PROV ^o PRIMES CONV & EVAL	11 450	0,41	12 141	0,44	(691)	-5,69
Charges sociales	191 671	6,93	180 862	6,49	10 810	5,98
URSSAF	138 812	5,02	134 316	4,82	4 497	3,35
MUTUELLE	10 040	0,36	9 794	0,35	246	2,52
RETRAITE	28 868	1,04	26 817	0,96	2 051	7,65
PREVOYANCE	6 063	0,22	7 287	0,26	(1 223)	-16,79
POLE EMPLOI	20 024	0,72	18 668	0,67	1 356	7,26
PROV CHARGES S/PRIME CONV	(310)	-0,01	2 268	0,08	(2 578)	-113,67
CHARGES S/CONGES PAYES	2 228	0,08	(2 911)	-0,10	5 139	176,54
CICE	(25 600)	-0,93	(26 849)	-0,96	1 249	4,65
VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES	9 228	0,33	9 080	0,33	149	1,64
MEDECINE DU TRAVAIL	2 318	0,08	2 393	0,09	(75)	-3,13
Excédent brut d'exploitation	(53 109)	-1,92	25 382	0,91	(78 491)	-309,24
Autres produits d'exploitation	18		25		(7)	-27,88
PRODUITS GESTION COURANTE	18		25		(7)	-27,88
Transfert de charges	12 901	0,47	9 351	0,34	3 551	37,97
TRANSFERTS DE CHARGES NON TAX	9 215	0,33	8 103	0,29	1 112	13,72
TRANSFERT DE CHARGES TAXABLES	3 366	0,12	1 248	0,04	2 118	169,68
TRANSFERT DE CHARGES GROUPE	321	0,01			321	
Dotations aux amortissements et provisions	101 856	3,68	93 273	3,35	8 583	9,20
DAP IMMOS INCORPORELLES	1 864	0,07			1 864	
DAP IMMO CORPORELLES	99 991	3,62	93 273	3,35	6 719	7,20
Autres charges de gestion courante	14		26		(12)	-46,65
CHARGES GESTION COURANTE	14		26		(12)	-46,65
Résultat d'exploitation	(142 059)	-5,14	(58 541)	-2,10	(83 518)	-142,67
Produits financiers	3 950	0,14	3 650	0,13	300	8,22
AUTRES PDTS FINANCIERS	3 950	0,14	3 650	0,13	300	8,22
Charges financières	8 805	0,32	8 081	0,29	725	8,97
INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	1 953	0,07	2 163	0,08	(210)	-9,71
INTERETS COMPTES COURANTS	5 441	0,20	4 456	0,16	985	22,11
INTERETS BANCAIRES	1 412	0,05	1 462	0,05	(50)	-3,45
Résultat courant avant impôts	(146 914)	-5,31	(62 971)	-2,26	(83 943)	-133,30
Produits exceptionnels			21 203	0,76	(21 203)	-100,00
PRODUITS S/ EX. ANTERIEURS			6 615	0,24	(6 615)	-100,00
PRODUIT CESSION IMMO CORP			13 000	0,47	(13 000)	-100,00
QUOTE PART SUB INVEST			1 588	0,06	(1 588)	-100,00

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	Variations	%
Charges exceptionnelles	166 821	6,03	21 185	0,76	145 637	687,46
PENALITES CLIENTS	297	0,01	473	0,02	(177)	-37,32
Charges except./ope.gestion	109 107	3,95			109 107	
AUTRE CHARGE S/ OPE GESTION	53 076	1,92	18 500	0,66	34 576	186,90
CHARGES S/ EX ANTERIEURS	4 342	0,16	2 211	0,08	2 130	96,34
Résultat exceptionnel	(166 821)	-6,03	18		(166 840)	N/S
Impôts sur les bénéfices	(14 609)	-0,53			(14 609)	
CREDIT IMPOT RECHERCHE	(14 609)	-0,53			(14 609)	
Résultat de l'exercice	(299 127)	-10,82	(62 953)	-2,26	(236 173)	-375,16

MAISON RAYMOND

Société par actions simplifiée
au capital de 201.600 Euros

Z. I. de Grezan -- Route de Beaucaire - 199 Impasse de Miraman - 30000 NIMES

RCS NIMES 650 200 868

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 7 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le sept mai, à onze heures trente,

[.....]

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, du rapport du Commissaire aux Comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Serge DURAND de sa gestion en sa qualité de Président de la Société au cours de l'exercice 2018.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 299.127 Euros au poste « *Report à nouveau* ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres se présentent comme suit :

- capital social 201.600 €
- prime d'émission 130.638 €
- réserve légale 20.160 €
- report à nouveau (362.080) €

TOTAL(9.682) €

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

<u>EXERCICES</u>	<u>DIVIDENDES</u>
------------------	-------------------

31.12.2017	-
31.12.2016	248.922 €
31.12.2015	-

TROISIEME DECISION

L'Associée unique prend acte du contenu et de la nature des conventions telles que visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, qui se sont poursuivies ou qui sont intervenues au cours de l'exercice et les approuve.

La liste de ces conventions est annexée au présent procès-verbal et sera ainsi répertoriée au registre des décisions de l'Associée unique.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Président, l'Associée unique, agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, décide dans le cadre de la consultation triennale des Associés prévue par ce texte, **de ne pas réserver** aux salariés de la Société une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues par les articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

[.....]

SIXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la loi.

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'Associée unique.



Extrait certifié conforme par le Président